



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la CAGB le : 5 juin 2014	Séance du mercredi 28 mai 2014 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs	Visé par : Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLIER
--	---	--

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 28 mai 2014 à 18 heures 00 à la salle des séances de la CCIT du Doubs, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 29/04/2014

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le 1^{er} Vice-Président :

- ouvre la séance du Conseil de Communauté,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Madame Marie-Jeanne BERNABEU comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil du 29 avril 2014.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 120

Contre : 0

Abstention : 0

↳ R. 0.2 - Désignation des conseillers de la CAGB dans les commissions communautaires

A l'unanimité, le Conseil de Communauté fait application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du CGCT.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la répartition des Conseillers de la CAGB dans les 7 commissions communautaires,
- désigne les Conseillers dans les différentes commissions (cf annexe jointe)

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 120 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 0.3 - Commission de Délégation de Service Publics (CDSP) - Création et élection des membres

A l'unanimité, le Conseil de Communauté fait application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du CGCT.

Une seule liste a été déposée :

Titulaires	Suppléants
Frédéric ALLEMANN	Danièle POISSENOT
Yannick POUJET	Dominique SCHAUSS
Nicole WEINMAN	Denis JACQUIN
Jean-Yves PRALON	Odette COMTE
Annette GIRARDCLOS	Corinne PETER

Il est ensuite procédé à l'élection ;

Mmes C. COMTE-DELEUZE, ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- crée la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) de la CAGB,
- élit Mesdames Annette GIRARDCLOS et Nicole WEINMAN et Messieurs Frédéric ALLEMANN, Yannick POUJET et Jean-Yves PRALON comme membres titulaires et Mesdames Odette COMTE, Corinne PETER et Danielle POISSENOT et Messieurs Denis JACQUIN et Dominique SCHAUSS comme membres suppléants de la CDSP.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 106 Contre : 0 Abstentions : 2

↳ R. 0.4 - Commission Consultative des Service Publics Locaux (CCSPL) - Création et désignation des membres

A l'unanimité, le Conseil de Communauté fait application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du CGCT.

Mmes C. COMTE-DELEUZE, ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- crée la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la CAGB,
- désigne Madame Fanny GERDIL-DJAOUAT et Messieurs Alain BLESSEMAILLE, Pascal DUCHEZEAU, Bernard GAVIGNET, François LOPEZ, Michel LOYAT, Serge RUTKOWSKI comme représentants de la CAGB et Mesdames LEROY-ABOUDA (CLCV) et RADENNE (UFC Que Choisir) et Messieurs ACOSTA (APF), FONTINHA (MEDEF Doubs), GAILLARD (ASCOMADE), HAON (UDAF) et NOBLET (AUTAB) comme représentants d'associations locales à la CCSPL.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 106 Contre : 0 Abstentions : 2

↳ R. 0.5 - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) - Création et désignation des membres

A l'unanimité, le Conseil de Communauté fait application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du CGCT.
Mmes C. COMTE-DELEUZE, ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté:

- créer la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CAGB,
- désigne l'ensemble des membres de l'assemblée délibérante comme membres de la CLECT,
- autorise la collaboration du Trésorier de la CAGB, en qualité d'expert auprès de la CLECT,
- approuve les règles de fonctionnement de la CLECT.

Rapport adopté à l'unanimité: Pour : 108 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 0.6 - Création de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH)

A la majorité, 14 abstentions, le Conseil de Communauté reconduit la composition de la Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH).

Les membres de la CIAPH de la CAGB seront ensuite désignés par arrêté du Président.

Rapport adopté à la majorité: Pour : 108 Contre : 0 Abstentions : 14

↳ R. 0.7 - Désignation de conseillers pour représenter la CAGB dans différents Syndicats Mixtes (SM)

I. Modalités de désignation

A l'unanimité, le Conseil de Communauté fait application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du CGCT.

II. Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon Ouest (SMAIBO)

Mmes C. COMTE-DELEUZE, ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part aux votes.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne les 6 titulaires suivants et les 6 suppléants suivants pour représenter la CAGB au Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon Ouest (SMAIBO) :

Titulaires

Gabriel BAULIEU
Bernard GAVIGNET
Alain BLESSEMAILLE
Eric PETIT
Pascal CURIE
Gilbert GAVIGNET

Suppléants

Jean-Marc BOUSSET
Marcel FELT
François LOPEZ
Robert STEPOURJINE
Frédéric ALLEMANN
Philippe CHANEY

Rapport adopté à la majorité: Pour : 108 Contre : 0 Abstentions : 2

III. Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon (SMPSI)

Mmes C. COMTE-DELEUZE, ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part aux votes.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne les 8 titulaires et les 8 suppléants suivants pour représenter la CAGB au Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon (SMPSI) :

Titulaires	Suppléants
Jean-Louis FOUSSERET	Michel LOYAT
Marcel FELT	Martine DONEY
Alain BLESSEMAILLE	Françoise PRESSE
Dominique SCHAUSS	Elsa MAILLOT
Jean-Paul MICHAUD	Daniel HUOT
Pascal CURIE	Serge RUTKOWSKI
Gabriel BAULIEU	Karima ROCHDI
Bernard GAVIGNET	Hugues TRUDET

Rapport adopté à la majorité: Pour : 108 Contre : 0 Abstentions : 2

IV. Syndicat Mixte Lumière

Mmes C. COMTE-DELEUZE, ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part aux votes.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne les 3 titulaires suivants et les 3 suppléants suivants pour représenter la CAGB au Syndicat Mixte Lumière :

Titulaires	Suppléants
Emmanuel DUMONT	Alain PARIS
Alain BLESSEMAILLE	Bernard GAVIGNET
Daniel HUOT	Sylvie WANLIN

Rapport adopté à la majorité: Pour : 108 Contre : 0 Abstentions : 2

V. Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon-La Vèze (SMABLV)

Mmes C. COMTE-DELEUZE, ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part aux votes.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne les 5 titulaires suivants et les 5 suppléants suivants pour représenter la CAGB au Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon-La Vèze (SMABLV) :

Titulaires	Suppléants
Jean-Louis FOUSSERET	Gabriel BAULIEU
Jean-Michel CAYUELA	Martine DONEY
Catherine CUINET	Pierre CONTOZ
Jean-Paul MICHAUD	Thérèse ROBERT
Thierry MORTON	Daniel HUOT

Rapport adopté à la majorité: Pour : 108 Contre : 0 Abstentions : 2

VI. Syndicat Mixte du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises de Nancray

Mmes C. COMTE-DELEUZE, ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part aux votes.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne les 6 titulaires suivants et les 6 suppléants suivants pour représenter la CAGB au Syndicat Mixte du Musée de Plein Air des Maisons Comtoises de Nancray :

Titulaires	Suppléants
-------------------	-------------------

Jean-Yves PRALON
Pierre CONTOZ
Vincent FIETIER
Thierry MORTON
Pascal CURIE
Thérèse ROBERT

Martine DONEY
Annette GIRARDCLOS
Christophe LIME
Daniel HUOT
Elsa MAILLOT
Laurence GUIBRET

Rapport adopté à la majorité: Pour : 108 Contre : 0 Abstentions : 2

VII. Syndicat Mixte de coordination pour le développement du secteur de la gare Besançon Franche-Comté TGV

Mmes C. COMTE-DELEUZE, ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part aux votes.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne les 3 titulaires suivants et les 3 suppléants suivants pour représenter la CAGB au Syndicat Mixte de coordination pour le développement du secteur de la gare de Besançon Franche-Comté TGV :

Titulaires

JL. FOUSSERET
G. BAULIEU
S. RUTKOWSKI

Suppléants

M. LOYAT
A. BLESSEMILLE
P. CURIE

Rapport adopté à la majorité: Pour : 108 Contre : 0 Abstentions : 2

VIII. Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération bisontine (SMSCoT) – Intervention entre un titulaire et une suppléante

Mmes C. COMTE-DELEUZE, ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part aux votes.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- désigne Madame Martine GIVERNET comme déléguée titulaire au SMSCoT,
- désigne Monsieur François LOPEZ comme délégué suppléant au SMSCoT.

Rapport adopté à la majorité: Pour : 108 Contre : 0 Abstentions : 2

↳ R. 0.8 - Désignation de conseillers pour représenter la CAGB dans différentes Sociétés d'Economie Mixte (SEM)

I. Modalités de désignation

A l'unanimité, le Conseil de Communauté fait application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du CGCT.

II. Aktya

Mmes C. COMTE-DELEUZE, ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- désigne les 4 Conseillers suivants : JL. FOUSSERET, G. BAULIEU, A. BLESSEMILLE et M. FELT pour représenter la CAGB au Conseil d'Administration d'Aktya, dont Jean-Louis FOUSSERET qui assurera la représentation de la CAGB aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires,
- autorise ces 4 conseillers à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiées, ainsi que les mandats spéciaux qui leur seraient confiés par le Conseil d'administration ou le Président du Conseil d'administration de la SEM.

Rapport adopté à la majorité: Pour : 108 Contre : 0 Abstentions : 2

III. Société d'Équipement du Département du Doubs (SedD)

Mmes C. COMTE-DELEUZE, ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- désigne A. BLESSEMAILLE pour représenter la CAGB au Conseil d'Administration et aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la sedD,
- autorise A. BLESSEMAILLE à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées, ainsi que les mandats spéciaux qui lui seraient confiés par le Conseil d'administration ou le Président du Conseil d'administration de la SEM.

Rapport adopté à la majorité: Pour : 108 Contre : 0 Abstentions : 2

IV. Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de Besançon Logement – SAIEMB Logement

Mmes C. COMTE-DELEUZE, ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part aux votes.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- désigne R.STEPOURJINE pour représenter la CAGB au Conseil d'Administration et aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SAIEMB L,
- autorise R.STEPOURJINE à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées, ainsi que les mandats spéciaux qui lui seraient confiés par le Conseil d'administration ou le Président du Conseil d'administration de la SAIEMB L.

Rapport adopté à la majorité: Pour : 108 Contre : 0 Abstentions : 2

↳ R. 0.9 - Désignation de conseillers pour représenter la CAGB dans différentes Sociétés Publiques Locales (SPL)

I. Modalités de désignation

A l'unanimité, le Conseil de Communauté fait application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du CGCT.

II. Société Publique Locale (SPL) Territoire 25

Mmes C. COMTE-DELEUZE, ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part aux votes.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- désigne A. BLESSEMAILLE pour représenter la CAGB au Conseil d'Administration et aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL Territoire 25,
- autorise A. BLESSEMAILLE à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées, ainsi que les mandats spéciaux qui lui seraient confiés par le Conseil d'administration ou le Président du Conseil d'administration de la SPL Territoire 25.

Rapport adopté à la majorité: Pour : 108 Contre : 0 Abstentions : 2

III. Société Publique Locale Agence Régionale de Développement (SPL ARD)

Mmes C. COMTE-DELEUZE, ML DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part aux votes.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- désigne A. BLESSEMAILLE pour représenter la CAGB au Conseil d'Administration et aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SPL ARD,
- autorise A. BLESSEMAILLE à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées, ainsi que les mandats spéciaux qui lui seraient confiés par le Conseil d'administration ou le Président du Conseil d'administration de la SPL ARD.

Rapport adopté à la majorité: Pour : 108 Contre : 0 Abstentions : 2

↳ R. 0.10 - Désignation de conseillers pour représenter la CAGB dans les établissements publics

I. Modalités de désignation

A l'unanimité, le Conseil de Communauté fait application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du CGCT.

II. Etablissement Public Foncier du Doubs

Mmes C. COMTE-DELEUZE, ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part aux votes.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne les 8 titulaires suivants et les 8 suppléants suivants pour représenter la CAGB à l'assemblée générale de l'Etablissement Public Foncier local du Doubs :

Titulaires	Suppléants
Pascal CURIE (CA)	Michel LOYAT
Christophe LIME (CA)	Catherine BOTTERON
Catherine BARTHELET (CA)	Alain LORIGUET
Bernard GAVIGNET (CA)	Alain BLESSEMAILLE
Nicolas BODIN	Dominique SCHAUSS
Fabrice TAILLARD	Patrick CORNE
Daniel HUOT	Gabriel BAULIEU
Gérard GALLIOT	Martine DONEY

Rapport adopté à la majorité: Pour : 108 Contre : 0 Abstentions : 2

III. Etablissements Publics de Santé

Mmes C. COMTE-DELEUZE, ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part aux votes.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne les conseillers suivants comme représentants de la CAGB aux conseils de surveillance des établissements publics de santé :

Etablissement	Représentants
CHU de Besançon	D. SCHAUSS
Centre Hospitalier Spécialisé de Novillars	J. KRIEGER M. FELT
Centre de soins des Tilleroyes	F. GERDIL M. FELT
Centre de Long Séjour de Bellevaux	E. DUMONT M. FELT
Centre de soins d'Avanne-Aveney	F. LOPEZ M. FELT

Rapport adopté à la majorité: Pour : 108 Contre : 0 Abstentions : 2

↳ R. 0.11 - Désignation de conseillers pour représenter la CAGB dans différentes associations

I. Modalités de désignation

A l'unanimité, le Conseil de Communauté fait application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du CGCT.

II. Désignation dans les associations

1. Association des Maîtres d'Ouvrage des Réseaux de Chaleur (AMORCE)

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Françoise PRESSE comme titulaire et François LOPEZ comme suppléant pour représenter la CAGB à l'Association des Maîtres d'Ouvrage des Réseaux de Chaleur (AMORCE).

Rapport adopté à la majorité: Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 2

2. Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Gabriel BAULIEU pour représenter la CAGB à l'association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales.

Rapport adopté à la majorité: Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 2

3. Association PALME

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Bernard GAVIGNET pour représenter la CAGB à l'association PALME.

Rapport adopté à la majorité: Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 2

4. Initiative Doubs

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Marcel FELT comme titulaire et Alain BLESSEMAILLE comme suppléant pour représenter la CAGB à l'association Initiative Doubs.

Rapport adopté à la majorité: Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 2

5. Ensemble pour aGir et Entreprendre (BGE)

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Alain BLESSEMAILLE comme titulaire et Marcel FELT comme suppléant pour représenter la CAGB à l'association Ensemble pour aGir et Entreprendre (BGE).

Rapport adopté à la majorité: Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 2

6. Développement 25

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Alain BLESSEMAILLE pour représenter la CAGB à l'association Développement 25.

Rapport adopté à la majorité: Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 2

7. Association de Collectivités pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement (ASCOMADE)

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne François LOPEZ pour représenter la CAGB à l'association de Collectivités pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement (ASCOMADE).

Rapport adopté à la majorité: Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 2

8. Association pour la surveillance de l'environnement atmosphérique en Franche-Comté (ATMO FC)

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Daniel HUOT et Françoise PRESSE pour représenter la CAGB à l'association pour la surveillance de l'environnement atmosphérique en Franche-Comté (ATMO FC).

Rapport adopté à la majorité: Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 2

9. Energy Cities

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Jean-Louis FOUSSERET pour représenter la CAGB à l'association Energy Cities.

Rapport adopté à la majorité: Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 2

10. Terres en Villes

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Françoise PRESSE comme titulaire et François LOPEZ comme suppléant pour représenter la CAGB à l'Association Terres en Villes.

Rapport adopté à la majorité: Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 2

11. Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon (AUDAB)

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne les 15 Conseillers suivants pour représenter la CAGB à l'Assemblée générale de l'AUDAB :

Représentants de la CAGB

Jean-Louis FOUSSERET (membre de droit en tant que Président de la CAGB)

Catherine BARTHELET (CA)

Pascal CURIE (CA)

Michel LOYAT (CA)

Alain LORIGUET (CA)

Pierre CONTOZ (CA)

Pascal DUCHEZEAU (CA)

Serge RUTKOWSKI (CA)

Robert STEPOURJINE

Dominique SCHAUSS

Bertrand ASTRIC

Anthony POULIN

Christian MAGNIN-FEYSOT

Yoran DELARUE

Marcel FELT
Karima ROCHDI

Rapport adopté à la majorité: Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 2

12. Association Bourgogne Franche-Comté Europe

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne les 2 titulaires suivants et les 2 suppléants suivants pour représenter la CAGB à l'association Bourgogne Franche-Comté Europe :

Titulaires	Suppléants
JL. FOUSSERET	P. CURIE
G. BAULIEU	M. DONEY

Rapport adopté à la majorité: Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 2

13. Association Cancéropôle Grand Est

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne JL. FOUSSERET pour représenter la CAGB à l'association Cancéropôle Grand Est.

Rapport adopté à la majorité: Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 2

14. Association départementale d'information pour le logement (ADIL)

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Karima ROCHDI pour représenter la CAGB à l'association départementale d'information pour le logement (ADIL).

Rapport adopté à la majorité: Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 2

15. Association des Communautés de France (ADCF)

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Gabriel BAULIEU pour représenter la CAGB à l'association des Communautés de France (ADCF).

Rapport adopté à la majorité: Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 2

16. Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF)

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Gabriel BAULIEU pour représenter la CAGB à l'association des Maires des Grandes Villes de France.

Rapport adopté à la majorité: Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 2

17. Association Trans'Europe TGV Rhin Rhône Méditerranée

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Michel LOYAT pour représenter la CAGB à l'association Trans'Europe TGV Rhin Rhône Méditerranée.

Rapport adopté à la majorité: Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 2

18. Comité départemental du tourisme

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Jean-Yves PRALON pour représenter la CAGB au Comité départemental du tourisme.

Rapport adopté à la majorité: Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 2

19. Comité des Œuvres Sociales (COS)

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne les Gabriel BAULIEU et Anthony POULIN pour représenter la CAGB au Comité des Œuvres Sociales (COS).

Rapport adopté à la majorité: Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 2

20. Office du Tourisme et des Congrès

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Jean-Yves PRALON pour représenter la CAGB à l'Office du Tourisme et des Congrès.

Rapport adopté à la majorité: Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 2

21. Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART)

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Michel LOYAT pour représenter la CAGB au Groupement des Autorités Responsables des Transports (GART).

Rapport adopté à la majorité: Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 2

22. Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Jean-Louis FOUSSERET pour représenter la CAGB au Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté.

Rapport adopté à la majorité: Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 2

23. Réseau des communes forestières (COFOR)

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Daniel HUOT comme titulaire suivant et Françoise PRESSE comme suppléante pour représenter la CAGB au Réseau des Communes Forestières (COFOR).

Rapport adopté à la majorité: Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 2

24. Réseau des sites majeurs de Vauban

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Jean-Yves PRALON pour représenter la CAGB au Réseau des sites majeurs de Vauban.

Rapport adopté à la majorité: Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 2

25. Association Trans.Cité

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Michel LOYAT pour représenter la CAGB à l'association Trans.Cité.

Rapport adopté à la majorité: Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 2

26. CIVINET

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Michel LOYAT pour représenter la CAGB à CIVINET.

Rapport adopté à la majorité: Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 2

27. Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Françoise PRESSE comme titulaire et Daniel HUOT comme suppléant pour représenter la CAGB au Conservatoire botanique national de Franche-Comté.

Rapport adopté à la majorité: Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 2

28. Habitat et Développement Local (HDL)

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne F. TAILLARD pour représenter la CAGB à l'association Habitat et Développement Local (HDL).

Rapport adopté à la majorité: Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 2

29. Agence Foncière du Doubs

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

Le Conseil de Communauté accepte que le représentant des Communautés d'Agglomération du Grand Besançon et du Pays de Montbéliard au sein de l'assemblée générale de l'Agence Foncière du Doubs soit désigné par la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard.

Rapport adopté à la majorité: Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 2

↳ R. 0.12 - Désignation de conseillers pour représenter la CAGB dans différents comités ou commissions

I. Modalités de désignation

A l'unanimité, le Conseil de Communauté fait application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du CGCT.

II. Comité de gestion de l'aérodrome de Dole-Tavaux

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Jean-Louis FOUSSERET pour représenter la CAGB au Comité de gestion de l'aérodrome de Dole-Tavaux.

Rapport adopté à la majorité: Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 2

III. Commissions d'appel d'offres des groupements de commandes

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Yoran DELARUE comme titulaire et Frédéric ALLEMANN comme suppléant pour représenter la CAGB dans les Commissions d'appel d'offres spécifiques des groupements de commandes.

Rapport adopté à la majorité: Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 2

IV. Commission d'appel d'offres de la concession d'aménagement de la ZAC Hauts du Chazal - Temis Santé

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne les 2 titulaires suivants et les 2 suppléants suivants pour représenter la CAGB dans la Commission d'appel d'offres de la concession d'aménagement de la ZAC Hauts du Chazal – Temis Santé :

Titulaires	Suppléants
A. BLESSEMAILLE	F. ALLEMANN
JP. MICHAUD	Y. DELARUE

Rapport adopté à la majorité: Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 2

V. Plan départemental pour l'accueil et le logement des personnes défavorisées (PDALPD)

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne F.TAILLARD pour représenter la CAGB dans le Plan départemental pour l'accueil et le logement des personnes défavorisées.

Rapport adopté à la majorité: Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 2

↳ R. 0.13 - Désignation de conseillers pour représenter la CAGB dans diverses autres structures

I. Modalités de désignation

A l'unanimité, le Conseil de Communauté fait application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du CGCT.

II. Agence France Locale (AFL)

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté :

- désigne Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, en sa qualité de Président, en tant que représentant titulaire de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale – Société Territoriale et Monsieur Gabriel BAULIEU, en sa qualité de 1^{er} Vice-Président, en tant que représentant suppléant,

- autorise le représentant titulaire de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon ou son suppléant ainsi désignés à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein de l'Agence France Locale (conseil d'administration, présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appels d'offres, conseil de surveillance, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions,
- désigne Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, en sa qualité de Président, en tant que représentant de la Communauté d'agglomération du Grand Besançon au sein du Conseil d'Orientation de l'Agence France Locale – Société Territoriale et Monsieur Gabriel BAULIEU, en sa qualité de 1^{er} Vice-Président, en tant que représentant suppléant,
- autorise le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à la majorité: Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 2

III. Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Autopartage Besançon

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne Michel LOYAT pour représenter la CAGB à la SCIC Autopartage Besançon.

Rapport adopté à la majorité: Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 2

IV. NEOLIA

Mmes ML. DALPHIN, O. FAIVRE-PETITJEAN, S. PESEUX et M. SEBBAH et MM. L. CROIZIER, L. FAGAUT, P. GONON, M. OMOURI et M. VIENET ne prennent pas part au vote.

A la majorité, 2 abstentions, le Conseil de Communauté désigne R. STEPOURJINE pour représenter la CAGB à NEOLIA.

Rapport adopté à la majorité: Pour : 109 Contre : 0 Abstentions : 2

↳ R. 0.14 - Droit à la formation des élus

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- les orientations proposées en matière de formation des élus,
- le plafonnement des crédits affectés à hauteur de 20 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux conseillers communautaires.

Rapport adopté à l'unanimité: Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

↳ R. 1.1.1 - Indemnité de conseil allouée à Madame la Cheffe du service comptable du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le montant de l'indemnité de conseil allouée à Mme la Cheffe du service comptable du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité: Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

↳ R. 1.1.2 - Exploitation du Kiosque Chamars - Rendu compte de la procédure et montant de redevance

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le montant de 6 000,00 € HT augmenté de la TVA et de la taxe foncière pour la redevance d'occupation due au Grand Besançon dans le cadre de l'exploitation du kiosque Chamars.

Rapport adopté à l'unanimité: Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses

↳ R. 8.1 - Rachat d'ordinateurs portables par les membres du Bureau sortants

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- autorise le principe du rachat des ordinateurs par les membres du Bureau qui souhaitent le conserver pour la somme de 100 €,
- autorise la sortie de l'inventaire desdits ordinateurs et réalise les écritures d'ordre correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité: Pour : 123 Contre : 0 Abstention : 0

Conseil de Communauté

Séance du mercredi 28 mai

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU puis de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 0.7, 0.8, 0.9, 0.10, 0.11, 0.12, 0.13, 0.14, 1.1.1, 1.1.2, 8.1

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 19h50.

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Arguel :** M. André AVIS **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Auxon-Dessous :** M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS **Auxon-Dessus :** M. Serge RUTKOWSKI **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 0.11), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Emilie BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 0.10), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 0.6), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, M. Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Laetitia SIMON, M. Rémi STAHL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET, Mme Anne VIGNOT (à partir du 0.6), Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD, **Chalezeule :** Mme Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champagney :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON **Chaufontaine :** M. Jacky LOUISON **Chemaudin :** Mme Marie-Pascale BRIENTINI, M. Gilbert GAVIGNET **Dannemarie-sur-Crête :** Mme Catherine DEMOLY, M. Gérard GALLIOT **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Ecole-Valentin :** Mme Brigitte ANDREOSSO, **Fontain :** Mme Martine DONEY, **Franois :** M. Eric PETIT, **Gennes :** Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine :** Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK (représenté par M. Jean-Luc BARBIER), **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux :** M. Patrick CORNE (représenté par M. Bernard BECOULET), **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, Mme Corinne PETER, **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, Mme Marie-Christine MARTINET **Nancray :** M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS **Noironte :** M. Bernard MADOUX **Novillars :** Mme Christine BITSCHENE **Osselle :** Mme Sylvie THIVET **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON **Pirey :** Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE **Pugey :** M. Frank LAIDIE **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Saône :** M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHEROT **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thise :** M. Alain LORIGUET Mme Laurence GUIBRET **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire-Arcier :** M. Charles PERRON **Vaire-le-Petit :** M. Jean-Noël BESANCON **Vaux-les-Prés :** M. Bernard GAVIGNET **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL

Étaient absents : M. Alain PARIS, M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUÏ, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Danièle POISSENOT, Mme Ilva SUGNY, M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT, M. Bertrand ASTRIC, M. Alain FELICE, M. Philippe COURTOT, M. Philippe GUILLAUME, M. Bernard VOUGNON, M. Yves GUYEN, Mme Oriane DELAGUE, Mme Francine MARTIN, M. Philippe BELUCHE, M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ, Mme Nicole WEINMAN, M. Daniel CUCHE, Mme Valérie BRIOT, M. Denis JACQUIN

Secrétaire de séance : Mme Marie-Jeanne BERNABEU

Procurations de vote :

Mandants : A. PARIS, N. BODIN, P. BONNET, G. CHALNOT, C. COMTE-DELEUZE (à partir 0.11), J. GROSPERRIN, D. POISSENOT, I. SUGNY, B. VOUGNON, Y. GUYEN, O. DELAGUE, F. MARTIN, P. BELUCHE, V. BRIOT

Mandataires : MJ. BERNABEU, F. GERDIL-DJAOUAT, L. FAGAUT, F. ALLEMANN, P. GONON (à partir du 0.11), M. VIENET, P. CURIE, D. DARD, B. MADOUX, B. ANDREOSSO, E. PETIT, D. HUOT, C. BITSCHENE, G. BAULIEU



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du mercredi 28 mai 2014

Salle des séances de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	21
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 29/04/2014	21
Rapport n°0.2 - Désignation des conseillers de la CAGB dans les commissions communautaires	22
Rapport n°0.3 - Commission de Délégation de Service Public (CDSP) - Création et élection des membres	26
Rapport n°0.4 - Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) - Création et désignation des membres	28
Rapport n°0.5 - Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) - Création et désignation des membres	29
Rapport n°0.6 - Création de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des personnes Handicapées (CIAPH)	30
Rapport n°0.7 - Désignation de conseillers pour représenter la CAGB dans différents Syndicats Mixtes (SM)	31
Rapport n°0.8 - Désignation de conseillers pour représenter la CAGB dans différentes Sociétés d'Économie Mixtes (SEM)	34
Rapport n°0.9 - Désignation de conseillers pour représenter la CAGB dans différentes Sociétés Publiques Locales (SPL)	35
Rapport n°0.10 - Désignation de conseillers pour représenter la CAGB dans les établissements publics.	35
Rapport n°0.11 - Désignation de conseillers pour représenter la CAGB dans différentes associations	36
Rapport n°0.12 - Désignation de Conseillers pour représenter la CAGB dans différents comités ou commissions	40
Rapport n°0.13 - Désignation de Conseillers pour représenter la CAGB dans diverses autres structures	41
Rapport n°0.14 - Droit à la formation des élus	41
Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes	42
Rapport n°1.1.1 - Indemnité de Conseil allouée à Madame la Chef du service comptable du Grand Besançon	42
Rapport n°1.1.2 - Exploitation du kiosque Chamars - rendu compte de la procédure et montant de la redevance	42
Questions diverses	42
Rapport n°8.1 - Rachat d'ordinateurs portables par les membres du Bureau sortants	42

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Conseil de Communauté Séance du mercredi 28 mai 2014

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, jusqu'à l'arrivée de M. Jean-Louis FOUSSERET.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 19h50.

M. BAULIEU.- Si vous souhaitez commencer les travaux, ce serait mieux en rejoignant vos places, s'il vous plaît. Je vous propose d'ouvrir et de démarrer nos travaux sans attendre le Président qui a quelque retard, mais peut arriver d'une minute à l'autre : il est retenu par la visite d'une ministre. L'emploi du temps s'est un peu décalé. Abdel, peux-tu me confirmer que la conférence n'est pas tout à fait terminée ?

Si vous preniez place et acceptiez de faire un peu silence, ce serait sympathique. Pour cette séance de conseil communautaire, qui est encore une séance de lancement de travaux après les renouvellements électifs, il s'agit presque exclusivement de procéder à des désignations.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 29/04/2014

M. BAULIEU.- Je déclare tout d'abord cette séance ouverte. On m'a indiqué que le *quorum* est atteint. Les pouvoirs qui ont été donnés sont : pour une partie de la séance, jusqu'à son arrivée, Pascal BONNET à Ludovic FAGAUT, puis Jacques GROSPERRIN à Michel VIENET, Chantal JARROT à Philippe CHANEY, Bertrand ASTRIC à Denis JACQUIN, Yves GUYEN à Brigitte ANDREOSSO, Francine MARTIN à Daniel HUOT, Oriane DELAGUE à Éric PETIT, Valérie BRIOT à moi-même, Alain PARIS à Marie-Jeanne BERNABEU - est-ce bien cela ? J'hésite encore un peu sur les noms parce que c'est manuscrit et d'une calligraphie esthétique - Philippe BÉLUCHE à Christine BITSCHENÉ, Bernard VOUGNON à Bernard MADOUX, Danièle POISSENOT à Pascal CURIE, Yves-Michel DAHOUÏ à Patrick BONTEMPS et Ilva SUGNY à Danielle DARD - nous aurons ainsi complété les prénoms. Voici donc les pouvoirs portés à votre connaissance.

Nous devons nommer un ou une secrétaire de séance. Maintenant que j'ai identifié Marie-Jeanne BERNABEU, je lui demande si elle veut bien accepter d'être secrétaire de séance. C'est avec enthousiasme, elle est tout sourire. Y a-t-il des objections ? Non, elle est d'accord. Merci beaucoup.

Ensuite, toujours dans les éléments à traiter en début de séance, s'il n'y a pas d'objection, de remarque ou d'amendement proposé, je vous propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 29 avril dernier. Y a-t-il des remarques sur ce procès-verbal ? Je le mets au vote. Y a-t-il des abstentions ou des avis contraires ? Il n'y en a pas, le procès-verbal est donc approuvé.

Le procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du Grand Besançon du 29 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

M. BAULIEU.- Je vous propose d'entrer directement dans l'ordre du jour de cette séance avec le rapport n° 0.2. Je reprends le contenu de ce rapport s'agissant de la répartition des Conseillers dans les commissions : conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et des statuts de la CAGB, le Conseil de Communauté désigne les Conseillers communautaires appelés à siéger dans les commissions communautaires présidées de droit par le Président de la Communauté d'Agglomération. Par délibération du 29 avril 2014, notre Conseil s'est prononcé sur la création de sept commissions et sur leurs champs de compétences :

- Commission n°01 - Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes ;
- Commission n°02 - Mobilités ;
- Commission n°03 - Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche ;
- Commission n°04 - Développement durable ;
- Commission n°05 - Habitat, politique de la ville et gens du voyage ;
- Commission n°06 - Aménagement du territoire et coopérations ;
- Commission n°07 - Culture, tourisme, sport et aménagement numérique.

S'agissant des modalités de désignation des Conseillers dans les commissions communautaires, après que nous ayons fait un travail dans chacun de nos secteurs, ville comprise, pour les décisions de notre assemblée, le Code Général des Collectivités Territoriales dispose notamment que le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Je vous propose de faire application de cet article pour la désignation des Conseillers appelés à siéger dans les commissions communautaires.

Sur cette première question essentielle sur les modalités, puisque si nous ne sommes pas unanimement d'accord sur ce procédé, nous devons avoir recours au scrutin à bulletin secret, je vous propose de nous affranchir de cette contrainte. Y a-t-il des membres du Conseil opposés à ce mode de scrutin à main levée pour procéder à la désignation des membres du Conseil dans les commissions ? Il n'y a pas d'opposition, c'est donc une disposition adoptée à l'unanimité ; je vous remercie.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour la désignation des Conseillers dans les commissions communautaires.

M. BAULIEU.- Nous allons ensuite passer en revue les commissions et peut-être que nous ferons un vote sur chacune des commissions, ce serait plus simple. Pour chacune des commissions, je présume, il y aura des propositions par affichage à l'écran. Normalement, sauf erreur de notre part, nous ne devrions pas avoir de surprise les uns les autres puisque le travail de proposition a été fait dans les six secteurs de la périphérie et le secteur ville. Il y avait quelques ajustements à faire pour satisfaire aux souhaits de l'ensemble des élus de la Ville et des dispositions ont été prises en conséquence pour que chaque souhait puisse être retenu. Si tel n'était pas le cas, merci de l'indiquer, mais c'est normalement ce que nous trouverons à l'écran et sur le papier. Ce que je vous propose tout simplement, c'est de parcourir les membres de chaque commission et, à chaque commission, je vous proposerai de voter pour procéder à ces désignations formelles.

S'agissant de la Commission n°01 (Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes), les conseillers qui seraient affectés à cette commission sont les suivants :

- Julien ACARD,
- Frédéric ALLEMANN,
- Myriam EL YASSA,
- Philippe GONON,
- Jacques GROSPERRIN,
- Christophe LIME,
- Carine MICHEL,
- Anthony POULIN,
- Gabriel BAULIEU,
- Odette COMTE,
- Bernard VOUGNON,
- Yoran DELARUE,
- Sylvie GAUTHEROT,
- Corinne PETER,
- Jacques KRIEGER,
- Charles PERROT,
- Marie-Jeanne BERNABEU,
- Denis JACQUIN,
- Michel LETHIER,
- Jacques CANAL.

Cette proposition appelle-t-elle un commentaire ? Je n'en vois pas, je mets donc aux voix. Y a-t-il des avis contraires, des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est donc adopté.

Pour la Commission n°02 (Mobilités), les Conseillers proposés à la nomination dans cette commission sont :

- Émile BRIOT,
- Yves-Michel DAHOUI,
- Danielle DARD,
- Pauline JEANNIN,
- Michel LOYAT
- Mina SEBBAH,
- Marie ZEHAF,
- Pascal BRIENTINI
- Olivier LEGAIN
- Daniel VARCHON,
- Vincent FIETIER,
- Cédric LINDECKER,
- Philippe BELUCHE,
- Philippe COURTOT,
- Jacky LOUISON,
- Pascale HANUS,
- Jean-Paul MICHAUD,
- Yves GUYEN,
- Serge RUTKOWSKI.

Y a-t-il des observations sur cette proposition ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est donc adopté à l'unanimité ; je vous remercie.

Pour la Commission n°03 (Économie, Emploi-insertion, Enseignement supérieur et Recherche), les conseillers proposés à cette commission sont :

- Éric ALAUZET
- Gueric CHALNOT,
- Marie-Laure DALPHIN,
- Solange JOLY
- Thierry MORTON,
- Sophie PESEUX,
- Dominique SCHAUSS,
- Sylvie WANLIN,
- Bernard GAVIGNET,
- Éric PETIT,
- Annie SALOMEZ,
- Jean-Michel CAYUÉLA,
- Franck LAIDIÉ,
- Francine MARTIN,
- Andrée ANTOINE,
- Alain BLESSEMAILLE,
- Philippe CHANEY,
- Alain FELICE,
- Sylvie THIVET,
- Marcel FELT.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas, je mets donc aux voix. Y a-t-il des avis contraires à cette proposition, des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est adopté à l'unanimité, merci.

Pour la Commission n°04 (Développement durable), les désignations proposées sont les suivantes :

- Anne-Sophie ANDRIANTAVY,
- Thibaut BIZE,
- Catherine COMTE-DELEUZE,
- Béatrice FALCINELLA,
- Yannick POUJET,
- Françoise PRESSE,
- Catherine THIEBAUT,
- Jean-Marc BOUSSET,
- Catherine DEMOLY,
- Françoise GALLIOU,
- Daniel HUOT,
- Thérèse ROBERT,
- Christine BITSCHENÉ,
- Thomas JAVAUX,
- Gilbert PACAUD,
- Pascal DUCHEZEAU,
- François LOPEZ,
- Philippe GUILLAUME,
- Maire-Pierre MARQUIS.

Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas, je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires, des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est adopté à l'unanimité, merci.

Pour la Commission n°05 (Habitat, Politique de la ville et gens du voyage), les conseillers proposés à la désignation sont :

- Claudine CAULET,
- Odile FAIVRE-PETITJEAN,
- Jean-Sébastien LEUBA,
- Philippe MOUGIN,
- Michel OMOURI,
- Danielle POISSENOT,
- Karima ROCHDI,
- Laëtitia SIMON ;
- Florent BAILLY,
- Gilbert GAVIGNET,
- Robert STEPOURJINE,
- André AVIS,
- Roger BOROWIK,
- Marie-Christine MARTINET,
- Alain LORIGUET,
- Fabrice TAILLARD,
- Bertrand ASTRIC,
- Chantal JARROT,
- Ada LEUCI.

Y a-t-il des observations ? Je n'en vois pas, je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires, des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Pour la Commission n°06 (Aménagement du territoire et coopérations), les conseillers proposés à la désignation sont :

- Nicolas BODIN,
- Pascal BONNET,
- Pascal CURIE,
- Cyril DEVESA,
- Fanny GERDIL-DJAOUAT,
- Ilva SUGNY,
- Michel VIENET,
- Anne VIGNOT,
- Catherine BARTHELET,
- Valérie BRIOT,
- Gérard GALLIOT,
- Catherine CUINET,
- Martine DONEY,
- Patrick CORNE,
- Christian MAGNIN-FEYSOT,
- Nicole WEINMAN,
- Julie BAVEREL,
- Martine GIVERNET,
- Catherine BOTTERON.

Y a-t-il des observations ? Je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires, des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Pour la Commission n°07 (Culture, tourisme, sport et aménagement numérique), sont proposés à la désignation :

- Patrick BONTEMPS,
- Laurent CROIZIER,
- Emmanuel DUMONT,
- Ludovic FAGAUT,
- Abdel GHEZALI,
- Elsa MAILLOT,
- Rosa REBRAB,
- Rémi STHAL,
- Oriane DELAGUE,
- Bernard MADOUX,
- Daniel PARIS,
- Pierre CONTOZ,
- Annette GIRARDCLOS,
- Hugues TRUDET,
- Jean-Noël BESANÇON,
- Laurence GUIBRET,
- Daniel CUCHE,
- Alain PARIS,
- Brigitte ANDREOSSO,
- Jean-Yves PRALON.

Y a-t-il des observations ? Je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires, des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Rapport n°0.3 - Commission de Délégation de Service Public (CDSP) - Création et élection des membres

M. BAULIEU.- Je vais parcourir dans le détail ce rapport. Cette Commission de Délégation de Service Public (CDSP) est constituée dans le cadre de procédures de délégation de service public et peut être créée pour la durée du mandat. Lors d'une procédure de Délégation du Service Public (DSP), cette commission est chargée de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, de procéder à l'ouverture des plis concernant une offre et d'émettre un avis sur celles-ci. La Commission doit également être saisie, pour avis, de tout projet d'avenant à une convention de DSP entraînant une augmentation de son montant global supérieure à 5 %.

La composition de cette commission est régie par plusieurs articles du Code Général des Collectivités Territoriales qui en précisent la composition et le mode d'élection des membres, notamment pour les établissements publics. Ainsi, cette commission est composée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, Président, et par cinq membres de l'Assemblée délibérante élus en son sein. Le même article précise qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

La Commission de la CAGB est composée du Président ou de son représentant (désigné par arrêté du Président), de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants élus par le Conseil. Siègent également à la Commission, avec voix consultative, le comptable de la Collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence. Peuvent également participer, avec voix consultative, un ou plusieurs agents de l'Établissement public désignés par le président de la Commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la Délégation de Service Public.

Conformément aux dispositions prévues par les articles du CGCT concernant cette affaire, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, déterminé les conditions de dépôt des listes aux fins d'élection des membres de la Commission. La date limite de dépôt des listes a été fixée au 27 mai 2014 à 12 heures. L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus. L'article L.2121-21, alinéa 4, du CGCT dispose que le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Nous proposons de faire application de cet article pour désigner les Conseillers membres de la Commission de Délégation de Service Public.

Je vous propose donc tout simplement de procéder, dans un premier temps, à main levée, à ce choix de mode de scrutin. En clair, est-ce que quelqu'un demande le vote à bulletin secret ? Je vous remercie pour cette décision unanime pour la création de la Commission. Sur la désignation des membres, c'est Jean-Philippe.

M. DEMILLIER.- Les membres sont affichés.

M. BAULIEU.- Merci. Je les cherchais, mais maintenant je les ai sous les yeux. Nous avons donc :

Titulaires	Suppléants
Frédéric ALLEMANN	Danièle POISSENOT
Yannick POUJET	Dominique SCHAUSS
Nicole WEINMAN	Denis JACQUIN
Jean-Yves PRALON	Odette COMTE
Annette GIRARDCLOS	Corinne PETER

Est-ce clair pour tout le monde ? Y a-t-il des observations ?

M. GONON.- Oui, j'ai une simple explication de vote pour les groupes de l'Union pour un Mouvement Populaire (UMP), du Mouvement Démocrate (MoDem) et de l'Union des Démocrates et Indépendants (UDI) du secteur de Besançon. Nous ne participerons pas aux votes des rapports 0.3 à 0.5 et 0.7 à 0.13 en raison de l'absence de notre représentation dans ces commissions et comités.

M. BAULIEU.- Merci, nous l'enregistrons. Vous voudrez bien donner la liste des Conseillers communautaires que vous avez voulu désigner par votre propos, puisque, vous le savez comme moi, cette notion de groupe n'existe pas ici. J'ai compris, mais veuillez transmettre au secrétariat les indications nécessaires à la consignation de ces éléments dans le procès-verbal.

Cette précision donnée, y a-t-il d'autres observations ? Je mets aux voix cette désignation que vous avez à l'écran. Sur cette désignation, y a-t-il des avis contraires ? J'ai entendu qu'il y avait des non-participations, elles sont enregistrées. Y a-t-il des abstentions ? Je constate deux abstentions.

Le rapport est adopté.

M. BAULIEU.- Il s'agit en l'espèce, tel que le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, de créer dans notre Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) - c'est le cas dès lors qu'il y a plus de 50 000 habitants - une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée d'autonomie financière. Cette commission a pour objet de faciliter la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics locaux.

La CCSPL est, entre autres, chargée d'examiner chaque année, sur le rapport de son président :

- les rapports mentionnés à l'article L. 1411-3 du CGCT et établis par les délégataires de service public. Sont actuellement concernées la délégation de service public relative à la gestion des pépinières et hôtels d'entreprises de Palente et de Temis Innovation, ainsi que la DSP pour les transports urbains ;
- le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des ordures ménagères, visé à l'article L. 2224-5 du CGCT ;
- le bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

La CCSPL est également consultée pour avis par le Conseil de Communauté sur tout projet de DSP, de création d'une régie dotée de l'autonomie financière et de projet de partenariat.

S'agissant de la composition de la CCSPL, elle est présidée par le Président de la CAGB ou son représentant, à savoir le 1er Vice-Président, désigné par arrêté du Président, puisque cela fait effectivement partie de ma délégation. Elle comprend des membres de l'organe délibérant et des représentants d'associations locales nommés par l'organe délibérant. En fonction de l'ordre du jour, la CCSPL peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne dont l'audition paraît utile.

Dans ce cadre, il est proposé que la CCSPL de la CAGB soit composée de 15 membres : le Président de la CAGB ou son représentant, 7 représentants de la CAGB et 7 représentants d'associations locales. Vous devez avoir à l'écran les propositions :

Représentants de la CAGB	Représentants d'associations locales
Fanny GERDIL-DJAOUAT	Association des Usagers des Transports de l'Agglomération Bisontine (AUTAB) : M. NOBLET
Michel LOYAT	Consommation Logement Cadre de vie (CLCV) : Mme LEROY ABOUDA
Serge RUTKOWSKI	Association de Collectivités pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement (ASCOMADE) : M. GAILLARD
Bernard GAVIGNET	Association des Paralysés de France : M. ACOSTA
Alain BLESSEMAILLE	Mouvement des Entreprises de France du Doubs (MEDEF) : M. FONTINHA
François LOPEZ	UFC Que Choisir (Union Fédérale des Consommateurs) : Mme RADENNE
Pascal DUCHEZEAU	Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) : M. HAON

Voilà les propositions qui nous sont faites. Je pense que nous pouvons également décider de procéder à un vote à main levée. Je vais donc vous proposer deux votes : tout d'abord, un vote sur le mode de vote et, ensuite, sur la désignation. Un membre du Conseil demande-t-il le vote à bulletin secret ? Il n'y en a pas, je vous remercie. Je fais procéder maintenant au vote de la désignation telle qu'affichée à l'écran. Y a-t-il des avis contraires, des abstentions ? Nous avons deux abstentions. Merci.

Le rapport est adopté.

Rapport n°0.5 - Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) - Création et désignation des membres

M. BAULIEU.- Conformément à l'article 1609 et suivants du Code Général des Impôts (CGI), il est proposé la création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Elle a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées par les communes aux groupements dont elles sont membres, afin de permettre le calcul de l'Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle (ACTP) versée par l'EPCI aux communes membres. Le rapport adopté par la CLECT est ensuite soumis à l'approbation des conseils municipaux, par délibérations concordantes et à la majorité qualifiée, soit les deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou l'inverse. Après délibérations concordantes de la majorité qualifiée des communes sur les montants relatifs à l'évaluation des charges transférées, l'attribution de compensation peut être notifiée aux communes.

Le CGI prévoit que la CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées et que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. Aucun nombre maximum de membres n'est fixé par les dispositions légales en vigueur. Dans ce cadre, il est proposé que la CLECT de la CAGB soit composée de l'ensemble des membres de l'Assemblée délibérante de la CAGB. Ce faisant, nous ne faisons que reconduire le dispositif antérieurement en vigueur. Il est précisé que la CLECT peut faire appel, pour l'exercice de sa mission, soit à des experts, soit à des personnes qualifiées extérieures, pour l'aider et l'accompagner dans ses travaux. Ces personnes ne peuvent avoir qu'une fonction consultative et en aucun cas un rôle décisionnel.

Dans ce cadre, il est proposé que la CLECT de la CAGB soit composée de l'ensemble des membres de l'Assemblée délibérante et s'appuie sur la collaboration du Trésorier de la CAGB en qualité d'expert.

Concernant les modalités de désignation des membres de la CLECT, il vous est proposé, comme pour les désignations précédentes, de décider d'y procéder à main levée. Je solliciterai donc votre vote sur ce point dans un instant. Quant aux règles de fonctionnement, le CGI prévoit que cette commission élise son président et son vice-président, que le Président convoque la CLECT, fixe l'ordre du jour des séances et préside celles-ci. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le Vice-Président. En dehors de ces dispositions, la loi ne fixe aucune règle de fonctionnement spécifique de la Commission. Aussi, il est proposé de retenir les règles de fonctionnement suivantes. Pour les modalités de convocation, la convocation est adressée aux membres de la CLECT au moins 5 jours francs avant la date de la réunion et s'accompagne d'une note de synthèse des points à aborder. Concernant le quorum, aucun n'est requis, mais les titulaires pourront néanmoins se faire représenter par leur suppléant ou donner pouvoir à un autre membre. Quant à l'adoption du rapport, le rapport de la CLECT est adopté à la majorité des membres présents ou représentés.

Tout est dit sur cette commission. Quant à la composition proposée, il s'agit simplement que nous en fassions tous partie. Je vous propose également deux votes : un premier vote sur le mode de scrutin et un deuxième sur la désignation. Un membre de l'Assemblée demande-t-il un vote à bulletin secret ? Il n'y en a pas. Je vous propose donc de voter désormais sur la composition de cette commission pour y désigner l'ensemble des membres du Conseil Communautaire. Y a-t-il des avis contraires, des abstentions ? Il n'y en a pas, c'est ainsi décidé. Merci.

Le rapport est adopté.

Rapport n°0.6 - Création de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité des personnes Handicapées (CIAPH)

M. BAULIEU.- Le CGCT prévoit la création, dans les EPCI de plus de 5 000 habitants compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, d'une Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées (CIAPH).

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en Conseil communautaire et fait toute proposition utile de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant. Ce rapport est transmis au représentant de l'État dans le Département, au Président du Conseil Général, au Conseil Départemental, au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés par le rapport. Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Les communes membres de l'EPCI peuvent également, au travers d'une convention, confier à cette commission tout ou partie des missions d'une commission communale, même si elles ne s'inscrivent pas dans le cadre des compétences de l'EPCI. Ce principe a été acté pour le territoire de la Communauté d'Agglomération, aucune commune membre n'ayant souhaité installer une Commission Communale d'Accessibilité, y compris la Ville de Besançon. Les délibérations du Conseil d'Agglomération du 4 mai 2007 et du Conseil Municipal de la Ville de Besançon en date du 22 février 2007 ont validé cette organisation.

Pour ce qui est de la composition de la Commission, le CGCT prévoit que cette commission est présidée par le Président de la CAGB qui arrête la liste de ses membres. Elle est composée d'au moins deux collègues : un collègue d'élus et un collègue d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

La délibération du 4 mai 2007 a prévu pour le territoire, l'organisation suivante, adaptée à l'organisation locale :

- la CIAPH est présidée par le Président de la CAGB, ou son représentant ;
- le collège d'élus est composé de 4 conseillers communautaires et de 4 conseillers municipaux de la Ville de Besançon ;
- le collège d'associations est composé d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour chaque grand type de handicap (handicap moteur, handicap visuel, handicap auditif, handicap psychique et handicap mental).

Compte tenu de la pratique locale et du souhait d'associer le plus grand nombre de représentants d'associations, cette commission pourra intégrer d'autres personnes volontaires qui se seront fait connaître. Ces personnes seront, le cas échéant, retenues pour la durée du mandat. Seront également associés aux réunions de la Commission, les directeurs généraux de l'EPCI et de la Ville de Besançon, et en appui, les directeurs et techniciens représentant tous les services concernés par la question de l'accessibilité, ainsi que des représentants de l'État et d'autres collectivités, experts sur les questions relatives au handicap. L'animation de la Commission est assurée par la Mission Handicap, mission mutualisée entre la Communauté d'Agglomération, la Ville de Besançon et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Besançon par délibération du 18 décembre 2008.

Il est proposé de reconduire la composition de la Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées. Les membres de la CIAPH de la CAGB pourront être désignés par arrêté du Président. Le Bureau de la CAGB propose que Messieurs KRIEGER, LIME, MICHAUD et RUTKOWSKI soient désignés par le Président pour représenter la CAGB. Nous avons donc à voter sur la reconduction de la composition de la Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées. Sur ce sujet, après cette présentation, y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. FAGAUT.- Merci, Monsieur BAULIEU. La Commission Intercommunale d'Accessibilité des Personnes Handicapées, comme vous l'avez très bien dit, est composée selon la délibération du 4 mai 2007 par 4 conseillers communautaires et 4 conseillers municipaux de la Ville de Besançon, mais, si nous regardons bien, nous comptons 5 conseillers municipaux de la Ville de Besançon et seulement trois conseillers communautaires. Le sujet de l'accessibilité des personnes handicapées, à notre sens, n'a pas de couleur politique et nous devons dépasser les clivages sur cette thématique. Nous sollicitons donc votre bienveillance pour que le poste bisontin parmi les quatre membres communautaires soit attribué à un représentant de la droite et des centres de Besançon. Merci.

M. le Président de séance.- Merci pour cette intervention. Il ne vous aura pas échappé que cela renvoie au Président dans sa désignation ; la demande est enregistrée. Nous avons à voter ce soir sur la reconduction de la composition. Nous arrêtons ce soir la composition, mais la désignation se fait par le Président. La requête est enregistrée et il reviendra au Président d'y réserver la suite qu'il souhaite. Je vais vous demander de voter sur la composition de la Commission. Y a-t-il des avis contraires, des abstentions ? Veuillez lever les mains suffisamment longtemps afin que je puisse bien compter. Nous avons 12 abstentions.

Le Président Jean-Louis FOUSSERET rejoint la séance.

M. LE PRÉSIDENT.- Excusez mon retard.

M. FAGAUT.- Excusez-moi, mais je pense que nous sommes 14, puisqu'il y a des pouvoirs.

M. BAULIEU.- Pour ce qui vous concerne, j'ai compté les deux mains, mais peut-être en ai-je oublié.

M. LE PRÉSIDENT.- Relevez la main.

M. BAULIEU.- Les abstentionnistes, levez les mains autant que vous avez de pouvoirs.

M. LE PRÉSIDENT.- J'en vois 14.

M. BAULIEU.- Il y en a 14, peut-être m'étais-je trompé. Il y a donc bien 14 abstentions, merci pour la précision.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Le rapport est adopté.

Rapport n°0.7 - Désignation de conseillers pour représenter la CAGB dans différents Syndicats Mixtes (SM)

M. LE PRÉSIDENT.- Vous avez ici un certain nombre de propositions.

Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon Ouest (SMAIBO)

Il est proposé que la CAGB soit représentée par 6 titulaires et 6 suppléants au SMAIBO.

Représentants de la CAGB	
Titulaires	Suppléants
Gabriel BAULIEU	Jean-Marc BOUSSET
Bernard GAVIGNET	Marcel FELT
Alain BLESSEMILLE	François LOPEZ
Éric PETIT	Robert STEPOURJINE
Pascal CURIE	Frédéric ALLEMANN
Gilbert GAVIGNET	Philippe CHANEY

Est-ce qu'il y a des remarques par rapport à cela ? C'est accepté.

Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel de Besançon (SMPSI)

Vous avez là aussi la liste complète. Y a-t-il des remarques ?

M. BAULIEU.- Il faut compléter, il manquait un nom.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, c'est Hugues TRUDET. Est-ce que tout cela est en ordre ? S'il n'y a pas d'opposition, c'est adopté.

Représentants de la CAGB	
Titulaires	Suppléants
Jean-Louis FOUSSERET	Michel LOYAT
Marcel FELT	Martine DONEY
Alain BLESSEMAILLE	Françoise PRESSE
Dominique SCHAUSS	Elsa MAILLOT
Jean-Paul MICHAUD	Daniel HUOT
Pascal CURIE	Serge RUTKOWSKI
Gabriel BAULIEU	Karima ROCHDI
Bernard GAVIGNET	Hugues TRUDET

Syndicat Mixte Lumière

Il faut ajouter en suppléant Emmanuel DUMONT et Alain PARIS. Vous avez 3 titulaires et 3 suppléants. Y a-t-il des remarques ?

Représentants de la CAGB	
Titulaires	Suppléants
Emmanuel DUMONT	Alain PARIS
Alain BLESSEMAILLE	Bernard GAVIGNET
Daniel HUOT	Sylvie WANLIN

M. FAGAUT.- On s'abstient pour tous ces syndicats.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour les deux précédents aussi ? Quand je demande s'il y a des remarques, levez la main et dites « je m'abstiens ». Il y a des règles dans cette assemblée et nous respectons les noms qui sont devant vous. C'est un principe ici, puisqu'il n'y a pas de groupe politique. La prochaine fois, je vous demanderai de respecter la règle dans cette assemblée qui est de vous mettre là où il y a votre nom. On ne se positionne pas n'importe comment. Je vais vous demander de le faire, c'est autre chose qu'un problème de pure forme, c'est un problème de principe. Ici, nous avons toujours refusé cela ; on ne se regroupe pas par affinité politique. Pour ce soir, cela ira, mais, la prochaine fois, je vous demanderai de respecter ce qui fonde les règles de notre assemblée depuis une trentaine d'années ou du moins depuis que nous sommes ici.

Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Besançon-La Vèze (SMABLV)

Vous avez la liste. Y a-t-il des abstentions ? Il y en a deux.

Représentants de la CAGB	
Titulaires	Suppléants
Jean-Louis FOUSSERET	Gabriel BAULIEU
Jean-Michel CAYUÉLA	Martine DONEY
Catherine CUINET	Pierre CONTOZ
Jean-Paul MICHAUD	Thérèse ROBERT
Thierry MORTON	Daniel HUOT

M. BAULIEU.- J'ai une communication particulière à faire. Le mieux serait que Pierre la fasse puisque notre musée vient d'être honoré. J'ai tes notes sous la main, mais tu as tout en tête et il est important de partager cela avec l'Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un moment de bonheur.

M. CONTOZ.- Le moment de bonheur était hier, parce que j'étais à côté d'une jolie fille. Blague à part, j'étais hier au Musée du Louvre et j'ai reçu des mains de la Ministre de la Culture, Madame FILIPPETTI, un prix - le 1er prix - du Patrimoine pour tous. Cinq musées ont été cités et le musée de Nancray a été premier *ex aequo* avec le musée de la Corderie de Rochefort, un grand musée national, et, derrière nous, il y avait le musée Toulouse-Lautrec d'Albi, mais également le Musée du Louvre et le musée national de la Musique. Nous avons donc reçu ce prix Patrimoine pour tous pour toute l'action que l'on a menée en faveur de l'accessibilité, ce qui est très compliqué. Nous avons reçu ce prix, notamment grâce aux tablettes numériques mises à la disposition des visiteurs ne pouvant pas pénétrer à l'intérieur du fait de leur handicap. Ces tablettes permettent une visite virtuelle en trois dimensions et ont été mises au point avec la société 360 HD de Morteau.

Nous devons être heureux. Même si je préside ce Musée, il nous appartient à tous. Je crois que c'est un grand moment pour le Musée de Nancray, d'autant que le prix était assorti d'une somme de 20 000 €, ce qui n'est pas négligeable.

Applaudissements.

Ce prix nous a permis d'être retenus par la Fondation de France pour prolonger l'action par laquelle il sera possible de visiter le Musée et de brancher en WiFi, sans internet, un téléphone portable pour avoir les commentaires des visites devant les maisons. Nous avons déposé un dossier à la Fondation de France qui nous a retenus dans ses coups de cœur et nous verse une aide de 32 000 €. Ce projet se fait également avec une petite société bisontine.

Applaudissements.

Avec de vieilles maisons, c'est quand même amusant de développer l'industrie.

M. LE PRÉSIDENT.- Ceci d'autant plus qu'avec des monuments patrimoniaux comme ceux-ci, c'est très compliqué. On ne peut donc que vous féliciter pour ces deux prix que vous venez d'avoir et qui sont bien mérités. Nous te demanderons de transmettre à l'ensemble du personnel et du Conseil d'Administration que tu présides tous nos compliments. Je redis tout le soutien que tu connais de la CAGB pour ce grand et beau Musée maintenant reconnu au niveau national.

Vous avez donc les propositions de la CAGB :

Représentants de la CAGB	
Titulaires	Suppléants
Jean-Yves PRALON	Martine DONEY
Pierre CONTOZ	Annette GIRARDCLOS
Vincent FIETER	Christophe LIME
Thierry MORTON	Daniel HUOT
Pascal CURIE	Elsa MAILLOT
Thérèse ROBERT	Laurence GUIBRET

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Est-ce que vous vous abstenez ? Levez la main si vous vous abstenez.

Représentants de la CAGB	
Titulaires	Suppléants
Jean-Louis FOUSSERET	Michel LOYAT
Gabriel BAULIEU	Alain BLESSEMAILLE
Serge RUTKOWSKI	Pascal CURIE

Est-ce qu'il y a des remarques ? Il y a deux abstentions.

Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération bisontine (SMSCoT) – Interverision entre un titulaire et une suppléante

On intervertit entre un titulaire et un suppléant. Madame Martine GIVERNET devient déléguée titulaire et Monsieur François LOPEZ devient délégué suppléant. Je pense que cela ne pose pas de problème. Est-ce qu'il y a des abstentions ?

La commune dirigée par Monsieur LOPEZ souhaite que Madame GIVERNET devienne titulaire et que Monsieur LOPEZ, par ailleurs Maire, devienne suppléant. Je ne sais pas si tout le monde est d'accord, mais puisque c'est une demande de la commune, on ne peut que l'accepter. Je vous remercie.

Y a-t-il des abstentions ? Il y en a deux. Y a-t-il des oppositions ? C'est adopté.

Le rapport est adopté.

Rapport n°0.8 - Désignation de conseillers pour représenter la CAGB dans différentes Sociétés d'Économie Mixtes (SEM)
--

M. LE PRÉSIDENT.- Je rappelle que nous sommes aujourd'hui le 28 mai et qu'avant le 30 mai, tous ceux ayant une responsabilité de vice-président doivent avoir envoyé en recommandé avec accusé de réception une déclaration de patrimoine ; cela vous a déjà été dit et redit. Il y a aussi une déclaration d'intérêts à faire. J'espère que tout cela a été fait, mais le dernier jour, c'est vendredi.

Si vous voulez bien faire un peu de silence, concernant ce rapport, je présente les modalités de désignation des conseillers représentants la CAGB dans les différentes sociétés d'économie mixte et j'invite le Conseil à faire application de l'article L.2121 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce code dit que l'on peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire. Il vous est donc proposé, comme nous le faisons habituellement, de faire usage de cet article, c'est-à-dire de ne pas faire cela à bulletin secret. Est-ce que quelqu'un demande le vote à bulletin secret ? Il n'y a personne, je vous en remercie.

Aktya

Représentants de la CAGB
Jean-Louis FOUSSERET
Gabriel BAULIEU
Alain BLESSEMAILLE
Marcel FELT

Y a-t-il des abstentions ? Il y en a deux. Y a-t-il des oppositions ? C'est adopté.

Société d'équipement du département du Doubs (SedD)

Je propose, pour représenter la CAGB au Conseil d'Administration lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires, d'autoriser ce conseiller à accepter toutes fonctions qui pourraient lui être confiées, ainsi que les mandats spéciaux qui lui seraient confiés par le Conseil d'Administration ou le Président du Conseil d'administration de la SEM. Nous proposons le vice-président chargé des affaires économiques.

Représentant de la CAGB
Alain BLESSEMAILLE

J'imagine qu'il y a deux abstentions. Y a-t-il des oppositions ? C'est donc adopté.

Société Anonyme Immobilière d'Économie Mixte de Besançon Logement (SAIEMB Logement)

Nous proposons :

Représentant de la CAGB
Robert STEPOURJINE

Y a-t-il des abstentions ? Deux abstentions. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas.

Le rapport est adopté.

Rapport n°0.9 - Désignation de conseillers pour représenter la CAGB dans différentes Sociétés Publiques Locales (SPL)

M. LE PRÉSIDENT.- Nous pouvons là aussi décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret. Des personnes souhaitent-elles le scrutin secret ? Je n'en vois pas.

Société Publique Locale Territoire 25

Représentant de la CAGB
Alain BLESSEMAILLE

J'imagine qu'il y a deux abstentions. Y a-t-il des oppositions ? C'est adopté.

Société Publique Locale Agence Régionale de Développement (SPL ARD)

Là aussi, nous proposons :

Représentant de la CAGB
Alain BLESSEMAILLE

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Deux abstentions. C'est adopté.

Le rapport est adopté.

Rapport n°0.10 - Désignation de conseillers pour représenter la CAGB dans les établissements publics.

M. LE PRÉSIDENT.- Quelqu'un demande-t-il le vote à bulletin secret ? Je n'en vois pas, le vote à main levée est donc autorisé par l'Assemblée.

Établissement Public Foncier du Doubs (EPF)

Représentants de la CAGB	
Titulaires	Suppléants
Pascal CURIE	Michel LOYAT
Christophe LIME	Catherine BOTTERON
Catherine BARTHELET	Alain LORIGUET
Bernard GAVIGNET	Alain BLESSEMAILLE
Nicolas BODIN	Dominique SCHAUSS
Fabrice TAILLARD	Patrick CORNE
Daniel HUOT	Gabriel BAULIEU
Gérard GALLIOT	Martine DONEY

Est-ce qu'il y a des abstentions ? Il y en a deux. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Je n'en vois pas, c'est donc adopté.

Établissements Publics de Santé

Vous avez la liste.

Établissement	Représentants de la CAGB
CHU de Besançon	Dominique SCHAUSS
Centre Hospitalier Spécialisé de Novillars	Jacques KRIEGER
	Marcel FELT
Centre de soins des Tilleroyes	Fanny GERDIL-DJAOUAT
	Marcel FELT
Centre de long séjour de Bellevaux	Emmanuel DUMONT
	Marcel FELT
Centre de soins d'Avanne-Aveney	François LOPEZ
	Marcel FELT

J'imagine qu'il y a deux abstentions et pas d'opposition. C'est adopté.

Le rapport est adopté.

Rapport n°0.11 - Désignation de conseillers pour représenter la CAGB dans différentes associations

M. LE PRÉSIDENT.- Là aussi, je demande si des personnes sont opposées au vote à main levée. Je n'en vois pas.

Association des Maîtres d'Ouvrage des Réseaux de Chaleur (AMORCE)

J'ai une flèche rouge qui me dit que l'on intervertit le titulaire et le suppléant nommés dans le rapport. Ce serait donc :

Représentants de la CAGB	
Titulaire	Suppléant
Françoise PRESSE	François LOPEZ

Est-ce bien cela Françoise ? François, est-ce que toi aussi tu es d'accord ? C'est bien cela. Ce rapport n'est pas juste. Y a-t-il des abstentions ? J'en compte deux. Y a-t-il des oppositions ? Je n'en compte pas. C'est adopté.

Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales

Représentant de la CAGB
Gabriel BAULIEU

Y a-t-il des abstentions ? J'en compte deux. Y a-t-il des oppositions ? Gabriel BAULIEU est donc désigné.

Association PALME (Association nationale pour la qualité environnementale et le développement durable des territoires d'activités)

Représentant de la CAGB
Bernard GAVIGNET

Y a-t-il des abstentions ? Deux. Il n'y a pas d'opposition.

Initiative Doubs

Représentants de la CAGB	
Titulaire	Suppléant
Marcel FELT	Alain BLESSEMAILLE

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? Deux abstentions.

Ensemble pour agir et Entreprendre (BGE)

Représentants de la CAGB	
Titulaire	Suppléant
Alain BLESSEMAILLE	Marcel FELT

Y a-t-il des abstentions ? Deux abstentions. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Je n'en vois pas.

Développement 25

Représentant de la CAGB
Alain BLESSEMAILLE

Il n'y a pas d'opposition et il y a deux abstentions.

Association de Collectivités pour la Maîtrise des Déchets et de l'Environnement (ASCOMADE)

Représentant de la CAGB
François LOPEZ

Il n'y a pas d'opposition et il y a deux abstentions.

Association pour la surveillance de l'environnement atmosphérique en Franche-Comté (ATMO FC)

Représentant de la CAGB
Daniel HUOT
Françoise PRESSE

Il y a deux abstentions et pas d'opposition.

Energy Cities

Représentant de la CAGB
Jean-Louis FOUSSERET

Il y a deux abstentions et pas d'opposition. Vous le savez, le siège d'Energy Cities est à Besançon.

Terres en Villes

Représentant de la CAGB
Françoise PRESSE
François LOPEZ

Il y a deux abstentions et pas d'opposition.

Agence d'urbanisme de l'agglomération de Besançon (AudaB)

L'agence est composée de quatre collègues. Nous proposons 15 conseillers pour nous représenter à l'Assemblée générale de l'AudaB.

Représentants de la CAGB
Jean-Louis FOUSSERET (membre de droit)
Catherine BARTHELET (CA)
Pascal CURIE (CA)
Michel LOYAT (CA)
Pierre CONTOZ (CA)
Pascal DUCHEZEAU (CA)
Serge RUTKOWSKI (CA)
Robert STEPOURJINE
Dominique SCHAUSS
Bertrand ASTRIC
Anthony POULIN
Christian MAGNIN-FEYSOT
Yoran DELARUE
Marcel FELT
Karima ROCHDI

Il y a deux abstentions, mais pas d'opposition.

Association Bourgogne Franche-Comté Europe (BFCE)

Représentants de la CAGB	
Titulaires	Suppléants
Jean-Louis FOUSSERET	Pascal CURIE
Gabriel BAULIEU	Martine DONEY

Il n'y a pas d'opposition et il y a deux abstentions.

Association Cancéropôle Grand Est

Représentant de la CAGB
Jean-Louis FOUSSERET

Il y a deux abstentions et pas d'opposition.

Association départementale d'information pour le logement (ADIL)

Là, nous proposons Fabrice TAILLARD. Je suppose qu'il y a deux abstentions.

Un intervenant.- Nous n'avons pas le même nom.

M. LE PRÉSIDENT.- Pourquoi ai-je Fabrice TAILLARD alors que l'on me dit que c'est Karima ROCHDI ? *Interventions hors micro inaudibles.* Je n'entends pas ce que tu me dis. Où y a-t-il eu un changement ? Est-ce que Fabrice TAILLARD ou Karima ROCHDI ont été contactés ? Où est Karima ? Est-ce que tu as été contactée par rapport à ce changement ? Mettez-vous d'accord, mais je ne fais pas voter cela si ça n'a pas été vu avec elle. Fabrice TAILLARD, qu'en dit-il ?

M. STEPOURJINE.- Il représente Habitat et Développement Local du Doubs (HDL).

M. LE PRÉSIDENT.- Le choix a donc été fait comme cela : Monsieur TAILLARD à HDL et Karima ROCHDI ici. Est-ce que cela vous va ? Il serait bien que vous mettiez les bonnes informations.

Représentant de la CAGB
Karima ROCHDI

Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des abstentions ?

Association des Communautés de France (ADCF)

Représentant de la CAGB
Gabriel BAULIEU

Il y a deux abstentions et pas d'opposition.

Association des Maires des Grandes Villes de France (AMGVF)

Nous avons deux postes. Je représente la Ville de Besançon et je propose que Gabriel BAULIEU soit le représentant de la CAGB.

Représentant de la CAGB
Gabriel BAULIEU

Il y a deux abstentions et pas d'opposition.

Association Trans'Europe TGV Rhin Rhône Méditerranée

Représentant de la CAGB
Michel LOYAT

Il y a deux abstentions et pas d'opposition.

Comité Départemental du Tourisme (CDT)

Représentant de la CAGB
Jean-Yves PRALON

Il y a deux abstentions et pas d'opposition.

Comité des Œuvres Sociales (COS)

Représentant de la CAGB
Gabriel BAULIEU
Anthony POULIN

Il n'y a pas d'opposition et deux abstentions.

Y a-t-il des abstentions sur les points 20 à 23 ainsi que les points 24, 25 et 26 ? Est-ce que j'ai le droit de faire cela ? Êtes-vous d'accord avec les propositions du rapport ? Il y a deux abstentions. Nous avons gagné une page.

Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés

Est-ce que sur le point 27 vous êtes d'accord pour :

Représentants de la CAGB	
Titulaires	Suppléants
Françoise PRESSE	Daniel HUOT

Habitat et Développement Local

Représentant de la CAGB
Fabrice TAILLARD

Il y a deux abstentions et pas d'opposition. C'est adopté.

Agence Foncière du Doubs

Sur proposition du Bureau, le Conseil de Communauté est invité à accepter que le représentant des Communautés d'Agglomération du Grand Besançon et du Pays de Montbéliard au sein de l'Assemblée Générale de l'Agence Foncière du Doubs soit désigné par la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard. C'est un accord passé avec Montbéliard, est-ce qu'il y a des remarques par rapport à cela ? J'imagine qu'il y a deux abstentions et pas d'opposition. Des choses ont été partagées avec l'Agglo de Montbéliard dans une parfaite entente.

Le rapport est adopté.

Rapport n°0.12 - Désignation de Conseillers pour représenter la CAGB dans différents comités ou commissions

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce qu'il y a parmi vous des personnes voulant voter à bulletin secret ? Je n'en vois pas, merci. Vous voyez déjà le temps que cela prend comme cela, alors imaginez s'il fallait faire des votes à bulletin secret. Il y a le week-end de l'Ascension, nous aurions pu rester ici, cela aurait été sympathique.

Comité de gestion de l'aérodrome Dole-Tavaux

Représentant de la CAGB
Jean-Louis FOUSSERET

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Il y a deux abstentions.

Comité de pilotage de l'Agenda 21 et du Plan Climat

Ce point a été retiré de l'ordre du jour dont on n'en parle pas aujourd'hui.

Commission d'appel d'offres des groupements de commandes

Représentants de la CAGB	
Titulaire	Suppléant
Yoran DELARUE	Frédéric ALLEMANN

Commission d'appel d'offres de la concession d'aménagement de la ZAC Hauts du Chazal - Temis Santé

Représentants de la CAGB	
Titulaire	Suppléant
Alain BLESSEMAILLE	Frédéric ALLEMANN
Jean-Paul MICHAUD	Yoran DELARUE

Plan Départemental pour l'Accueil et le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD)

Représentant de la CAGB
Fabrice TAILLARD

Sur ces trois propositions, y a-t-il des oppositions ? Il y a deux abstentions, c'est donc adopté.

Le rapport est adopté.

Rapport n°0.13 - Désignation de Conseillers pour représenter la CAGB dans diverses autres structures

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a toujours personne parmi vous qui demandez le vote à bulletin secret, le vote à main levée est donc accordé par l'Assemblée.

Agence France Locale (AFL)

Représentants de la CAGB	
Titulaire	Suppléant
Jean-Louis FOUSSERET	Gabriel BAULIEU

Il y a deux abstentions et pas d'opposition.

Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Autopartage Besançon

Représentant de la CAGB
Michel LOYAT

Neolia

Représentant de la CAGB
Robert STEPOURJINE

Il y a deux abstentions et pas d'opposition.

Le rapport est adopté.

Rapport n°0.14 - Droit à la formation des élus

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous demande de vous prononcer sur les orientations proposées en matière de formation des élus. Le plafonnement des crédits affectés est à hauteur de 20 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux conseillers communautaires. Est-ce qu'il y a des abstentions ? Il n'y a pas d'abstention et il n'y a pas d'opposition, c'est adopté.

Le rapport est adopté.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

M. BAULIEU.- Nous avons deux rapports que le calendrier nous impose d'examiner.

Rapport n° 1.1.1 - Indemnité de Conseil allouée à Madame la Chef du service comptable du Grand Besançon

M. BAULIEU.- Tout d'abord, sur ce rapport, il s'agit de pratiquer comme il est d'usage et de renouveler l'indemnité de conseil allouée à Madame la Chef du service comptable du Grand Besançon dans des conditions identiques à celle de mandat précédent et correspondant à l'indice majoré 150, soit 8 334,54 € en valeur 2011.

M. LE PRÉSIDENT.- Y at-il des abstentions ou des oppositions ? Il n'y en a pas, c'est donc adopté.

Le rapport est adopté.

Rapport n° 1.1.2 - Exploitation du kiosque Chamars -
rendu compte de la procédure et montant de la redevance

M. BAULIEU.- Ce rapport porte sur une question d'actualité concernant l'exploitation du kiosque de Chamars après la procédure de consultation et de mise en concurrence. C'est dans le cadre de la création du tramway que le Grand Besançon doit procéder à la démolition de l'ancien kiosque et à sa reconstruction. Ce ne sera pas fait à l'identique, on a changé de nature de bâtiment. À la suite d'une procédure d'appel à projets engagée fin 2013, une convention d'occupation temporaire du domaine public doit être passée avec le futur exploitant du site pour une activité de bar-restauration rapide.

Conformément à notre délibération du 29 avril, le Conseil de Communauté est invité à se prononcer sur le montant de la redevance d'occupation qui sera due par l'exploitant et prend en compte le caractère précaire et révocable du droit d'occuper le domaine public et intègre l'avis formulé par France Domaines quant à la valeur locative du site. Ces éléments sont développés dans le rapport, ce qui conduit à proposer une redevance fixe annuelle hors taxe de 6 000 € augmentés du taux de TVA en vigueur.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut savoir que les aménagements sont faits par l'exploitant et qu'il n'y a pas de fonds de commerce ; c'est révocable en cas de mauvaise exploitation. S'il n'y a pas de remarque, c'est donc adopté.

Le rapport est adopté.

Questions diverses

Rapport n°8.1 - Rachat d'ordinateurs portables par les membres du Bureau sortants

M. LE PRÉSIDENT.- Nous l'avons fait au niveau de la Ville. Les membres du Bureau avaient des ordinateurs qui, entre nous, ont tout de même 6 ans et sont déjà bien avancés en âge. Cependant, dans un souci de transparence, j'ai souhaité que les membres du Bureau qui voulaient les garder puissent les acheter à 100 €, ce qui est très bien payé pour un ordinateur en bout de vie. Certains y sont habitués et les touches sont formées à leurs doigts.

Je vous demande donc d'être d'accord pour que l'on autorise la sortie de l'inventaire de 10 ordinateurs qui seront vendus 100 euros à celles et ceux qui voudront les conserver. Les autres seront restitués, mais je ne sais pas ce qu'il en sera fait ensuite. C'est pour le principe, pas pour la recette. Est-ce que tout le monde est d'accord là-dessus ? Il n'y a pas d'abstention et pas d'opposition. Je vous remercie.

J'ai le sentiment que c'est terminé, mais je laisse la parole à Monsieur ACARD puis à Madame Françoise PRESSE.

M. ACARD.- Puis-je prendre la parole ?

M. LE PRÉSIDENT.- Si c'est sur ce sujet, alors oui.

M. ACARD.- Non, ce n'est pas sur les ordinateurs.

M. LE PRÉSIDENT.- Si ce n'est pas à l'ordre du jour, alors non.

M. ACARD.- C'est sur le résultat des élections européennes.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, il n'y a pas de prise de parole sur cela.

M. ACARD.- Très bien. J'invite donc tout le monde à lire le communiqué qui sortira.

M. LE PRÉSIDENT.- Je rappelle tout de même qu'ici nous sommes contraints de passer par l'ordre du jour. Dans le Règlement intérieur, peuvent être posées des questions orales, mais seulement sur les sujets concernant l'Assemblée.

M. ACARD.- C'était juste un remerciement, mais on en prend note.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur GONON et, pour terminer, Françoise PRESSE.

M. GONON.- C'est une question qui vous est adressée concernant la réforme des régions et des départements. Vous avez annoncé avoir rencontré Monsieur VALLS hier et je pense que vous avez vu aujourd'hui Madame LEBRANCHU. Nous aimerions savoir quelle est la teneur des propos de Monsieur le Premier Ministre et quelle est la teneur des propos de Madame LEBRANCHU concernant le rapprochement de la Bourgogne avec la Franche-Comté, le sort de notre capitale régionale et le sort de l'Agglomération puisque d'après nos dernières informations il semblerait que ce soient les intercommunalités qui récupèrent une partie des compétences de futurs anciens départements. Pouvez-vous nous éclairer sur les différentes pistes évoquées ? Je vous en remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne vais pas vous éclairer sur tout puisqu'un certain nombre de décisions ne sont pas prises. Simplement, ce que je peux vous dire, c'est que j'ai évoqué avec le Président des MGVF - Jean-Luc MOUDENC -, André ROSSINOT et Gérard COLLOMB pour les Communautés Urbaines de France (CUF) des problèmes de fiscalité. D'ailleurs, l'AMGVF a publié hier un communiqué que nous vous enverrons, si vous le souhaitez, donnant la teneur de ce que nous avons échangé avec Manuel VALLS.

Je ne peux donc vous dire ce que j'ai déjà dit l'autre jour : rien n'est arrêté. Vous savez ce que j'ai déclaré dans la presse et je vais le redire ici : je ne cautionne pas la méthode utilisée. Un mariage, pour qu'il soit réussi, doit être par consentement mutuel ; les mariages forcés ne sont pas de beaux mariages. J'ai donc répété cet après-midi à la Région que la méthode ne me convenait pas. Cela dit, il y a désormais une marche en avant de lancée et il ne s'agit pas de rester au bord du chemin et regarder passer le train. Au contraire, il faut être dedans pour pouvoir défendre ce que nous pensons être nos intérêts. J'ai également dit que ce n'est pas une attitude passiviste, mais, au contraire, une attitude qui montre que l'on veut changer les choses.

Le millefeuille territorial est quelque chose qui est rejeté par tous. Il n'y a pas de suradministration dans notre pays puisque vous savez qu'il n'y a pas trop de policiers, par trop de juges, pas trop d'infirmières ou de médecins dans les hôpitaux, mais une multiadministration et il convient de réformer tout cela. J'aurais préféré que tout cela se fasse de façon différente de la méthode employée. Plutôt que de parler de fusion, on parle de rapprochement et d'union. J'observe d'ailleurs - vous le verrez dans la presse demain - que le mot « fusion » a disparu et que l'on utilise désormais le mot « rapprochement ». Dans les fusions, il y a les fusions-absorption, ce que nous rejeterons, et les créations, c'est-à-dire qu'il faudra profiter de ce moment imposé par la loi.

De toute façon, vous savez que si en mai 2015 nous n'avons pas choisi, alors ce sera imposé par la loi. À partir du moment où le processus sera lancé, même si je ne suis pas d'accord sur la méthode, cela devrait être fait. Nous allons donc participer au débat en disant que ce qui est important n'est pas le problème de la carte régionale, mais comment il y aura un partage équitable, si cela se fait, des responsabilités en matière de décision, d'emplois métropolitains, de développement économique et en matière de fonctions de commandement. Si cela se fait, il faut que ce soit équilibré et il n'est pas question que la Franche-Comté et sa capitale régionale se dissolvent dans la Bourgogne et sa capitale régionale. Nous aurons l'occasion d'en rediscuter.

Ce que j'ai dit à Madame LEBRANCHU, c'est que des problèmes se posent entre autres au niveau des universités où des choses ont déjà été faites avec la Communauté Universitaire d'Établissement (CUE), sur les rapprochements de nos Centres Hospitaliers Universitaires (CHU), etc. Comment tout cela va-t-il fonctionner ? La Ministre a indiqué qu'il ne s'agissait pas non plus qu'un CHU soit absorbé par un autre parce que notre CHU est de grande qualité. Je le dis aussi : ce sera l'occasion pour nous de regarder quels sont les atouts des uns et des autres. Il faut qu'une fois pour toutes on comprenne bien que la Franche-Comté n'est pas une sous-région par rapport à la Bourgogne. Nous avons autant d'atouts, peut-être même plus, et nous devons être complémentaires.

Je pense que si cela se fait et qu'à l'occasion des discussions qui auront lieu, ce sera peut-être une opportunité de rééquilibrer un certain nombre de choses qui, depuis une quarantaine d'années, ont été faites. La position que je défendrais est celle du gagnant-gagnant et défend bec et ongles la place de Besançon. Il est vrai que nous ne pouvons pas être passésistes, mais, demain, il y a un risque d'éclatement des régions. Cela a été confirmé par le Président du Conseil Général du Territoire de Belfort : le nord de la Franche-Comté regarde activement vers Mulhouse et l'Alsace, le Jura regarde un peu vers Rhône-Alpes. Ce qui est vrai pour la Franche-Comté est aussi vrai pour la Bourgogne puisqu'une partie regarde vers Lyon, une autre partie regarde vers Paris, une autre vers le Centre et encore une autre vers la Lorraine. Vous voyez donc que tout cela est très compliqué et que nous ne devons pas être des acteurs passifs, mais, au contraire, être actifs. Il nous faut regarder ce qui va se faire, mais je ne sais pas ce qui se fera, puisque ce n'est pas encore posé.

Quant au pouvoir des agglomérations, Monsieur GONON, cela a dû être évoqué une fois, mais il reste d'abord à poser le problème des départements. Si demain il advenait que les agglomérations aient d'autres responsabilités, je ne sais pas comment nous ferions pour les absorber sans dotation spécifique. Par contre, ce que j'ai dit au Premier Ministre hier et répété aujourd'hui à Marylise LEBRANCHU, puisqu'elle assistait à l'entretien avec André VALLINI, c'est que, demain, plutôt que de parlementer sur la capitale, il est important de réfléchir sur ce que nous avons commencé à faire : un pôle métropolitain entre Besançon et Dijon. Cela veut dire une complémentarité et un partage des responsabilités entre Besançon et Dijon et cette idée n'a pas fait frémir qui que ce soit. Au contraire, on pense même qu'il peut y avoir une expérimentation faite sur la Franche-Comté pour voir comment Besançon pourra jouer à armes égales avec la Bourgogne.

Est également posé le problème de la dette des régions. La Bourgogne a une dette plus importante à celle de la Franche-Comté, mais c'est essentiellement lié à l'achat de matériel ferroviaire en plus grand nombre. Tous ces problèmes doivent être posés et il y aura, à la rentrée, des conférences territoriales et nous devons en parler. Je pense d'ailleurs que notre assemblée devra en parler, tout comme les conseils municipaux auront certainement à se prononcer. L'attitude qui est la mienne, et j'espère que vous la partagez, est que je ne suis pas d'accord sur la méthode, je ne suis pas d'accord pour découvrir cela dans le journal, je ne suis pas d'accord pour aller à marche forcée, mais ce n'est pas de boudier et dire : « si cela se fait, cela se fera sans nous ». Au contraire, si cela se fait, cela doit se faire avec nous et c'est l'occasion pour nous - vous pouvez me faire confiance là-dessus ainsi qu'à celles et ceux qui m'accompagneront dans les négociations - pour que Besançon trouve sa place.

Par exemple, on nous disait « *il y a le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC)* », mais j'ai bien expliqué que ce n'est pas le problème du FRAC, ce n'est pas le sujet, mais c'est « *quid du développement économique ? Quid des centres de décision ? Quid de la gouvernance administrative ?* » Le vrai problème est là. Le problème est de savoir comment on répartit les emplois et comment on organise le développement économique. En matière de développement touristique, on peut imaginer qu'il y ait une grande chaîne des musées bourguignons et francs-comtois, une politique de coopération et de promotion commune, ce ne serait certainement pas idiot. Il faut surtout éviter qu'il y ait une désagrégation de la Franche-Comté et de la Bourgogne. L'Île-de-France, c'est 30 % du Produit Intérieur Brut (PIB) et la Franche-Comté doit être à 3 ou 4 % ; le tout est d'éviter d'être écrasé entre l'Île-de-France et la région Rhône-Alpes. Ce n'est pas uniquement pour défendre la cancoillotte et la saucisse de Morteau, mais pour défendre nos emplois et notre capacité d'innovation. Nous avons des atouts !

En matière industrielle, il me semble que la Franche-Comté n'a rien à envier à la Bourgogne. C'est la même chose en matière de recherche, de santé, etc. nous ne sommes pas des mauvais, nous sommes même plutôt bons. Aujourd'hui, c'était une visite très rapide, trop d'ailleurs, mais qui a permis de poser un certain nombre de questions. Je vous redis donc ce que j'ai dit : je défendrai bec et ongles les intérêts de l'Agglomération et de la Franche-Comté, tout cela dans un esprit positif pour voir comment nous pouvons avancer plutôt que de nous voir dépassés. J'espère que j'ai répondu à votre question.

M. GONON.- Je vous remercie de ces précisions en vous disant que beaucoup d'entre nous, ici, ne sont pas loin de partager le point de vue que vous venez d'exprimer.

M. LE PRÉSIDENT.- Tant mieux !

M. GONON.- J'ai une dernière demande de précision : avez-vous entendu parler de calendrier ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que cela passe en Conseil des Ministres dans le courant du mois de juin. Ensuite, deux lois doivent être votées : une après les sénatoriales et, une autre plus tard. Éric, je crois que tu étais là.

M. ALAUZET.- La première loi porte sur les compétences et la seconde sur le périmètre.

M. LE PRÉSIDENT.- Éric, c'est bien ce qui a été dit cet après-midi.

M. ALAUZET.- Le Président vient de l'indiquer. La première loi sera certainement début octobre après les élections sénatoriales et, pour, la deuxième, je ne sais pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne suis pas sûr que cela ait été clairement indiqué. Je ne suis pas sûr que la deuxième date ait été donnée. Est-ce que cela vous va comme information ? Éric, ai-je bien dit l'essentiel ? Monsieur MOUGIN, voulez-vous vous exprimer sur ce sujet ?

M. MOUGIN.- Oui, tout à fait.

M. LE PRÉSIDENT.- Je précise pour Monsieur ACARD que ce sujet est une question que l'on peut évoquer parce qu'elle fait partie de la problématique de l'Agglomération, même si l'on devrait plutôt passer par le biais des questions diverses. Je le fais aujourd'hui parce que c'est un sujet d'actualité, mais, par la suite, il faudra respecter les procédures, sinon nous aurons des débats qui n'en finiront plus. Aujourd'hui, c'est fait à titre exceptionnel puisque cela ne pouvait pas être fait dans les délais, la Ministre est même encore là. Sinon, il y a des procédures et un Règlement intérieur auquel je vous demanderai de toujours vous conformer. Dans cette Assemblée, le Règlement intérieur doit être respecté, même pour les emplacements dans la salle, sinon cela va devenir ingouvernable.

M. MOUGIN.- Pour les emplacements dans la salle, cela s'est fait au SYBERT (Syndicat Mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets).

M. LE PRÉSIDENT.- Je dis cela pour la prochaine fois.

M. MOUGIN.- Il a été posé la question de savoir si un référendum allait être organisé pour la fusion des régions afin d'interroger le peuple à ce sujet. J'entends parler de beaucoup de choses, sauf du peuple.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que le peuple a été au centre même des débats. Il a été dit par beaucoup d'intervenants quels intérêts trouveraient les peuples de ces deux régions. Est-ce qu'il y a un intérêt ou pas ? C'est la vraie question. Pour le référendum, la question a été posée, mais la réponse n'a pas été donnée.

Mme PRESSE.- C'était juste un point d'ordre, mais cela s'est affiché à l'écran pendant que vous parliez. Je voudrais rappeler qu'il y a des commissions dès mardi prochain, en particulier celle du Développement durable, mardi, au centre technique municipal. Bien sûr, avec le délai de route des invitations, j'ai préféré vous le signaler, puisque demain est le jour de l'Ascension et que vous risquez de recevoir les invitations de façon très juste. Dès mardi, vous avez un certain nombre de commissions.

M. LE PRÉSIDENT.- En parlant de commissions, monsieur le Directeur Général, il faudra que l'on travaille bientôt sur un Règlement intérieur, puisqu'on l'a promis, présentant des sanctions financières pour absentéisme répété, inexcusable ou « inexcusé » dans nos assemblées.

M. LIME.- Je ne savais pas que l'on allait débattre aujourd'hui de l'avenir de la Région.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne le savais pas non plus ; j'aurais peut-être dû dire non.

M. LIME.- En deux minutes, je pense que la difficulté, puisque l'on parle un peu de méthode, est que la méthode n'est pas la meilleure et n'est pas très démocratique dans l'immédiat.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis d'accord là-dessus.

M. LIME.- Cela fait tout de même quelques mois que l'on réfléchit à un certain nombre de réformes, que l'on a fait réfléchir un certain nombre de conseillers généraux sur la nouvelle réforme, mais la réforme n'est pas encore appliquée et mise au vote qu'on l'annule déjà afin de pouvoir dire que l'on n'aura plus besoin des conseillers généraux. Je rappelle quand même que la dernière réforme sur laquelle on parlait d'économies se terminait, pour le département du Doubs, avec deux conseillers généraux de plus. Cela veut dire que l'accouchement du millefeuille et d'un certain nombre d'économies, la dernière fois, se terminait avec deux conseillers généraux de plus. Si c'est sous couvert d'un certain nombre d'économies, mais que l'on est dans la même dynamique pour ce genre de choses, je ne suis pas obligatoirement sûr que la méthode employée jusqu'à présent soit la bonne, y compris le passage en force. Cela ne semble pas correspondre à l'aspect démocratique que l'on peut avoir à l'intérieur du pays.

Maintenant, sur un certain nombre de points, ne nous cachons pas les choses : ce qui est visé, c'est quand même moins de fonction publique. Derrière, la réorganisation, ce n'est pas obligatoirement l'optimisation d'un certain nombre de coûts, mais plutôt la réduction des coûts. On pourrait envisager d'avoir une réorganisation au niveau de la fonction publique territoriale puisqu'il y a certainement un certain nombre d'évolutions, mais à la condition que les services à la population ne soient pas diminués. Quand, en même temps que l'on annonce la réforme territoriale, on annonce 50 à 60 milliards d'euros d'économies, on peut quand même s'interroger sur la finalité même de la réorganisation et le but par rapport à la population. Il faut que l'on ait une meilleure efficacité, mais quelle est la réponse à la population ? Si c'est pour avoir de nouveau un certain nombre de désengagements, non. Je pense que les petites collectivités savent ce qu'est le désengagement de l'État, l'abandon de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE), l'abandon de la Trésorerie et l'abandon d'un certain nombre de choses. Aujourd'hui, cela asphyxie un certain nombre de collectivités. On les laisse se débrouiller, en particulier les petites collectivités, pour pouvoir mieux les supprimer ensuite en disant : « Vous n'avez plus la possibilité de faire, donc on vous supprime ».

M. LE PRÉSIDENT.- Restez sur le sujet !

M. LIME.- On est en plein dans le sujet ! Ce n'est pas que la suppression des régions ! On n'a pas fini la mise en place des communautés de communes à 5 000 habitants que dans la réforme il est marqué que l'on va passer à des communautés de communes à 10 000 habitants. C'est dans la réforme territoriale ! Arrêtons de dire que la réforme, ce n'est que la fusion de la Bourgogne et de la Franche-Comté. C'est l'un des éléments, mais pas le seul. Il y a aussi la suppression des conseils généraux, la réorganisation de la territorialité et, à terme, la suppression des communes qui tiennent le lien social de façon conséquente. C'est ce que l'on est en train de préparer. Mettons le débat sur l'ensemble de notre réorganisation territoriale. Posons nos organisations, peut-être du 21^{ème} siècle, puisqu'un certain nombre de choses ont à évoluer pour être plus efficaces et correspondre le mieux aux intérêts de nos concitoyens. Si l'on part sur ce principe, je pense que l'on pourra tomber d'accord sur une organisation territoriale.

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'aurai certainement pas dû vous donner la parole parce que l'on va partir dans un débat sans fin. Monsieur GONON, vous avez déjà parlé !

M. GONON.- Monsieur le Président, c'est au sujet des dates des commissions. Le 4 juin, vous avez une commission des Finances à l'Agglo, mais le 4 juin à 18 heures vous avez également une commission des Finances à la Ville. C'est un problème technique simple que je vous soumetts, pas un débat, même si j'approuve en partie ce que vient de dire Christophe LIME.

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce que l'on ne peut pas arriver à coordonner cela ? Avec l'informatique que l'on a, est-ce qu'il n'est pas possible de coordonner cela ? Pour les finances, en plus, j'imagine un certain nombre de membres sont dans les deux commissions.

M. JAVAUX.- Par rapport aux dates de commissions, est-ce que la Commission n° 04 ne pourrait pas se tenir 5 jours avant ? Mardi prochain, j'ai déjà deux réunions, dont une très importante sur les rythmes scolaires. Je pense que c'est un peu tard pour nous prévenir des premières réunions de commission. Mardi, je ne pourrai pas être là ; la réunion sur les rythmes scolaires, je ne peux pas l'annuler.

M. BAULIEU.- Sur ce dernier point, j'entends. Je découvre également cela puisque je ne savais pas qu'il y avait également une commission des Finances à la Ville le même soir. Sur les délais courts, Thomas, tu as raison, mais nous sommes dans un incontournable en termes de calendrier. Il n'y avait aucune légitimité à annoncer quoi que ce soit en matière de réunion de commission avant ce soir, puisque nous venons de créer nos commissions.

M. JAVAUX.- On est 4 jours avant !

M. BAULIEU.- En même temps, on a un calendrier très contraint, puisqu'il faut que l'on passe le compte administratif en juin. De même, pour d'autres raisons sur d'autres commissions, on est sur des flux hyper tendus pour pouvoir prendre des décisions restées en suspens compte tenu de la période électorale. Nous comprenons 100 fois ta remarque, mais nous devons tous comprendre que nous sommes dans un cadre contraint exceptionnel pour le démarrage.

M. LE PRÉSIDENT.- Gabriel a raison de le rappeler. Il m'avait échappé que l'on n'avait pas pu le faire avant.

M. JAVAUX.- On pourrait se concerter au sein des commissions tout de même !

M. LE PRÉSIDENT.- Même en étant attentif à cela, on n'arrivera jamais au zéro défaut, ce n'est pas possible.

Je voudrais aussi vous rappeler qu'il y a un conseil-séminaire finances le 12 juin, là, il va peut-être y avoir un problème parce que je risque de ne pas être là. La date, je la découvre, mais je pense que cela va poser des problèmes. C'est un conseil -séminaire, il n'y a pas de décision à prendre. L'objectif de ce conseil quel est-il ? Il est d'expliquer de façon très claire, simple et transparente à l'ensemble des conseillers communautaires ce que sont les finances de la CAGB.

Le 12 juin, je ne serai pas là. On peut, peut-être, le décaler ou le faire sans moi ? C'est une réunion privée. Avec Gabriel, nous allons y réfléchir et nous vous tiendrons informés. L'idée est de montrer quelles sont nos marges de manœuvre - elles ne sont pas énormes -, mais aussi montrer que nous pouvons quand même faire des choses. Mettez la date entre parenthèses dans vos agendas.

M. BAULIEU.- Il y aura un intervenant extérieur, cela a été dit, c'est Monsieur PELLÉ du cabinet Ressources Consultants Finances, qui est déjà intervenu en séance.

M. LE PRÉSIDENT.- Il peut peut-être changer sa date.

M. BAULIEU.- On regardera. Il reste au moins une question qu'il faut que nous abordions ce soir : la tribune des élus dans le magazine. Si nous voulons pouvoir la faire fonctionner dans le prochain magazine compte tenu des dates, il faut que nous convenions, au moins sur le principe, des règles que nous pourrions appliquer. Nous devons revenir au prochain Conseil sur la règle précise que j'ai déjà évoquée. Il faudrait que, sur les grandes lignes, dès ce soir, nous soyons d'accord pour faire fonctionner cette tribune dans le prochain numéro en tenant compte des évolutions dont on nous a fait part. Cela va prendre quelques minutes, mais il faut que nous puissions le faire.

Il y a une recombinaison d'un certain nombre d'assemblées, notamment du Conseil Municipal de Besançon, nous proposons que cette rubrique porte désormais sur deux pages, qu'une page soit désormais consacrée aux cinq secteurs périphériques du Grand Besançon - chaque secteur bénéficiera d'une tribune de 1 106 signes, espaces compris, dans chaque numéro - et la seconde page serait consacrée à l'expression politique des groupes de la Ville et serait divisée en deux parties en fonction de la représentation issue des élections municipales - 3-5èmes de page pour les groupes politiques de la majorité municipale et 2/5èmes pour les groupes d'opposition. Afin de favoriser le découpage et que chaque groupe aie suffisamment de place pour s'exprimer, les tribunes des groupes politiques de la Ville seront tournantes compte tenu du nombre de groupes.

Elles pourraient s'organiser comme suit pour la partie majorité municipale : à chaque numéro, le groupe Parti Socialiste-société civile républicaine bénéficiera d'une tribune de 2 200 signes, espaces compris. Une autre tribune de 1 100 signes, espaces compris, sera accordée de manière tournante aux groupes Europe Ecologie Les Verts, Parti Communiste et société civile avec un passage par ordre alphabétique. Pour les prochains numéros, les choses se présenteraient donc ainsi :

- Le magazine de juillet-août aurait une tribune Parti Socialiste-société civile républicaine de 2 200 signes et une tribune Europe Ecologie Les Verts de 1 100 signes.
- Le magazine de septembre-octobre aurait une tribune Parti Socialiste-société civile républicaine de 2 200 signes et une tribune Parti Communiste de 1 100 signes.
- Le magazine de novembre-décembre aurait une tribune Parti Socialiste-société civile républicaine de 2 200 signes et une tribune pour la société civile de 1 100 signes.
- Etc., pour les numéros suivants.

Pour l'opposition municipale, à chaque numéro, le groupe UMP bénéficierait d'une tribune de 1 400 signes, espaces compris, et une autre tribune de 1 100 signes, espaces compris, sera accordée de manière tournante aux groupes Front National, MoDem et UDI avec un passage par ordre alphabétique. C'est donc le même exemple pour l'opposition municipale pour les prochains numéros :

- pour juillet-août, on aurait une tribune UMP de 1 400 signes et une tribune du groupe Front National de 900 signes.
- pour septembre-octobre, on aurait une tribune UMP 1 400 signes et une tribune MoDem 900 signes.
- pour novembre-décembre, on aurait une tribune UMP de 1 400 signes et une tribune UDI de 900 signes
- Etc. pour les numéros suivants.

Sur l'identification des partis politiques, on resterait sur les règles qui étaient en vigueur. Puisque nous n'avons pas de groupe politique ici, seuls les noms des personnes signant les tribunes seront inscrits. Aucun logo ni nom de parti ne sera inscrit en signature de la tribune. Enfin, aucune photo ne sera intégrée pour aucune tribune. Quant aux règles de transmission des textes, elles resteraient les mêmes que pour la période précédente à savoir que la rédaction du magazine envoie les lettres aux groupes politiques et à chaque vice-président de secteur deux mois avant la parution du magazine et les tribunes devront être restituées trois semaines après réception du courrier pour permettre le maquettage du magazine dans de bonnes conditions. Les tribunes seront transmises par les groupes par *email* à l'adresse du rédacteur en chef qui vous sera indiquée.

Exceptionnellement, si le Conseil en est d'accord ce soir et en raison des délais de bouclage du prochain magazine de juillet-août, les demandes de tribune seraient envoyées aux groupes politiques concernés et à chaque vice-président de secteur le prochain lundi de juin avec un retour impératif pour le lundi 16 juin 2014. On pourrait revenir sur ce règlement, pour qu'il soit formellement validé de manière durable, au prochain Conseil Communautaire après examen par le Bureau et le Conseil de la fin du mois de juin. Il faudrait que, pour le moins, nous validions le principe de ces règles afin que nous puissions fonctionner pour ce numéro de juillet-août. À défaut, la seule proposition que nous pouvons faire est qu'il n'y ait pas de tribune dans le numéro de juillet-août.

M. LE PRÉSIDENT.- De toute façon, tout cela a été fait en concertation et de façon mathématique en fonction des représentations de chaque groupe. Je rappelle aussi, et cela n'a pas toujours été le cas, que les sujets traités sont des sujets d'agglomération et qu'en aucun cas ce ne sont des sujets politiques. Pour reprendre votre remarque de tout à l'heure, on ne doit pas parler des élections européennes dans cette tribune faute de quoi vous obligeriez le responsable de la publication, c'est-à-dire moi-même, à refuser votre article. Par le passé, à la fin du mandat, c'était quelquefois très limite et je n'ai pas voulu faire jouer cela pour ne pas que l'on m'accuse de censure. Là, puisque nous sommes en début de mandat et qu'il faut respecter les choses, je précise bien qu'il faut que ce soit lié à l'Agglomération et aux compétences de l'Agglo. Pour parler de politique les uns et les autres, nous avons d'autres moyens d'en parler.

M. ACARD.- Je voudrais parler d'un sujet qui n'était pas à l'ordre du jour, mais qui, pour moi, est aussi important...

M. LE PRÉSIDENT.- Attendez, on n'en a pas fini là-dessus.

M. ACARD.- Justement, je vous parle de cela. Il me semble inconcevable de prendre une décision ce soir et je préférerais que l'on attende encore un petit peu. Pour moi, on peut se passer de tribune ce mois-ci.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est votre avis, y en a-t-il d'autres ?

M. BAULIEU.- Si l'on ne définit pas la règle, il n'y aura pas de tribune en juillet-août.

M. ACARD.- C'est une règle injuste alors on n'est plus à cela près !

M. LE PRÉSIDENT.- Non ! Attendez ! Ce n'est pas une règle injuste. Vous avez un groupe politique qui a le même nombre de signes que l'UDI ou le MoDem, la règle n'est pas injuste.

M. ACARD.- Comment faites-vous le calcul alors que la liste UDI-MoDem-UMP était présentée ensemble ? Est-ce par rapport au nombre d'élus de chaque groupe ?

M. LE PRÉSIDENT.- Absolument. Vous êtes deux, le groupe UDI a deux élus et le groupe MoDem a deux élus. C'est la règle. Il y a Besançon et la périphérie et, dans la partie Besançon, il y a 3/5èmes pour la majorité et 2/5èmes pour l'opposition. Proportionnellement au nombre de personnes que vous êtes, cela fait plus. En termes de voix, c'est assez équitable. Nous avons fait cela pour éviter, si nous donnions la parole à tout le monde à chaque fois, que vous ayez 200 signes, soit un timbre-poste.

Une intervenante.- Je voudrais savoir, sur la page Ville, si cela va être intitulé « majorité/opposition ». Non ? Est-ce que ce sera juste le nom de la personne ?

M. BAULIEU.- Peut-on rappeler les intitulés que l'on mettait ?

M. LE PRÉSIDENT.- Est-ce qu'il était indiqué « majorité » et « opposition » la dernière fois ?

Une intervenante.- Non.

M. LE PRÉSIDENT.- On met le nom du conseiller, comme la dernière fois. On mettra « secteur Besançon » et « secteur périphérie », c'est tout. On doit prendre une décision et si vous ne voulez pas, je la prendrai et vous pourrez me poursuivre au tribunal administratif si vous le voulez. À part Monsieur ACARD, est-ce que vous êtes d'accord sur cette proposition qui me paraît tout de même juste ? Il serait bien que les grands Bisontins puissent partir en vacances avec votre prose pour méditer toutes les vacances là-dessus ? Quels sont ceux qui sont contre ? Trois. C'est un vote indicatif.

M. AVIS.- Qu'il y ait une représentation politique dans les journaux de la ville, c'est tout à fait compréhensible puisque c'est un scrutin politique. À l'Agglo, il n'y a pas d'élection politique. Qu'il y ait une répartition dans le journal de l'Agglo de façon politique, je suis contre.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas cela. Vous n'avez pas compris. Il y a une page pour la Ville et une page pour l'Agglo. On ne peut pas répartir par secteur. André, je ne vois pas où est vraiment le sujet, mais tu as raison quand tu dis qu'il n'y a pas de groupe politique ici et c'est pour cela que, pour la prochaine fois, je vous demande de vous placer comme cela est marqué sur vos tables, pas par groupe politique.

Si vous voulez que l'on supprime la rubrique, on la supprime, cela ne me pose pas de problème. Si on la supprime, un certain nombre d'entre vous va me mettre au tribunal administratif. Que dit la loi ? Elle dit que l'on doit permettre à chacun de s'exprimer sous un format qui permette une véritable expression et, à mon avis, ce n'est pas mal. Il faut faire preuve d'autorité : on le fait. Si certains ne sont pas contents, qu'ils me poursuivent au tribunal administratif et on verra bien. On peut discuter du nombre de signes, encore que, mais si on ne le fait pas, alors je serai en contradiction avec la loi.

La séance est levée.